

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

# LFRANCILIEN

N°125 | AVRIL 2025

14

LOI DE FINANCES 2025 :  
MAINTENIR, INVESTIR,  
RELANCER

16

FACTURATION  
ÉLECTRONIQUE :  
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

34

ENTRETIEN AVEC  
ODÉLIA AMAR : L'AGILITÉ  
DANS LES CABINETS



# B.BUYBYE

## LA PLATEFORME INCONTOURNABLE POUR LA TRANSMISSION DE CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

B.BuyBye se positionne comme le "SeLogger" pour les experts-comptables souhaitant céder ou acquérir un cabinet. La plateforme simplifie la mise en relation et accompagne les professionnels dans leurs démarches, rendant ainsi les projets de cession ou de reprise plus accessibles et sereins.



### Accès à une documentation riche et actualisée :

B.BuyBye propose un large éventail de ressources pour guider les experts-comptables à chaque étape de leur projet, qu'il s'agisse de céder un cabinet ou de reprendre une clientèle partielle ou totale.

### Annonces anonymisées pour une confidentialité optimale :

Les cédants peuvent publier des annonces en toute discrétion, avec uniquement des indications sur la fourchette de chiffre d'affaires, l'effectif et le département concerné. Les repreneurs, identifiés via Comptexpert, peuvent créer des alertes personnalisées et contacter directement les cédants ou leurs intermédiaires.



### Accompagnement personnalisé :

Au-delà de la plateforme en ligne, B.BuyBye organise des rencontres et des échanges entre experts-comptables et des partenaires spécialisés dans la transmission de cabinets, offrant ainsi un soutien complet tout au long du processus.



[WWW.BBUYBYE.FR](http://WWW.BBUYBYE.FR)

05. Édito de Virginie Roitman  
06. Hommage à Etienne Lampert

## PARTICIPER

09. FLASH BACK  
TC de Nanterre : l'Ordre poursuit son action contre l'exercice illégal  
*Business Games* pré-bac : une occasion unique de découvrir les métiers du chiffre  
Make it Easy : retour sur la troisième édition  
Ateliers de la Transformation : l'IA à l'honneur

11. BRÈVES  
Les 5 clubs de l'Ordre gratuits pour les jeunes experts-comptables pendant deux ans

12. INNEST  
Déjà six ans d'innovation !

## DÉCOUVRIR

14. LOI DE FINANCES 2025  
Maintenir, investir, relancer
16. FACTURATION ÉLECTRONIQUE  
Où en sommes-nous ?
18. ALLO IMPÔT  
20<sup>e</sup> anniversaire de l'opération citoyenne des experts-comptables
19. AGENDA  
Retrouvez les grands rendez-vous d'information de l'Ordre

## SE TRANSFORMER

20. DOSSIER  
FINANCIARISATION  
UN TOURNANT STRATÉGIQUE POUR LES CABINETS ?
- Quand la finance s'invite chez les experts-comptables : analyse d'un phénomène aux enjeux multiples
  - Le point de vue d'un cabinet de M&A en 5 points-clés
  - COGEP et Dougs : pourquoi ces cabinets ont choisi de lever des fonds
  - Ce que la financiarisation des cliniques vétérinaires et des laboratoires de biologie médicale nous apprend
  - Comment préserver l'éthique professionnelle face à la financiarisation ?

## PROGRESSER

33. ACTUALITÉ JURIDIQUE  
L'Ordre francilien obtient l'interdiction d'exercice d'une experte-comptable condamnée pour fraude fiscale
34. ENTRETIEN  
Odélie Amar : le "management agile" dans les cabinets d'expertise comptable

## S'INSPIRER

38. JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES  
Des voix engagées pour l'égalité
39. TROPHÉE DES MÉMOIRES  
Valoriser l'excellence et l'innovation
40. RÉSEAUX SOCIAUX  
Moteur d'attractivité ?
43. IMAGE PME  
Baromètre économique des TPE-PME en Île-de-France



# PICPUS

Gagnez du temps  
et développez  
*vo*tre cabinet

## LA DATA PICPUS POUR VOS RENDEZ-VOUS CLIENTS

- ✓ Étude de marché personnalisée de vos clients
- ✓ Évolution des chiffres d'affaires, recettes et résultats
- ✓ Créations et cessations d'activités
- ✓ Valeurs de cession

La ligne  
d'info  
**PICPUS**

## LA LIGNE D'INFO PICPUS POUR GAGNER DU TEMPS

Service dédié de renseignements juridiques en fiscalité, droit social et droit commercial.



**Raoul FAGE**  
Responsable partenariat experts-comptables  
01 53 33 34 61  
fage.raoul@cgapicpus.com

## CENTRE DE RESSOURCES NOUVEAUX SERVICES

- ✓ Proposez de nouveaux services
- ✓ Enrichissez vos rendez-vous clients
- ✓ Optimisez votre travail et celui de vos collaborateurs

## LES SERVICES PICPUS POUR DÉVELOPPER VOTRE OFFRE

- ✓ ECF
- ✓ Formation
- ✓ Centrale d'achat & avantages privés
- ✓ Cybersécurité
- ✓ Partage de la valeur
- ✓ Kits de communication
- ✓ Aides publiques...

Votre  
contact

Créé et administré par des experts-comptables - Président : Frédéric Rozenfarb - 3300 experts-comptables partenaires

[www.cgapicpus.com](http://www.cgapicpus.com)



- ▶ **E.U.R.L.** au capital de 350 000 €
- ▶ **RCS** N° Paris B417 494 739 APE 741C
- ▶ **ISSN** - N°1287 - 4140
- ▶ **TVA intracommunautaire** FR 53417494739
- ▶ **Diffusion** 8 500 exemplaires
- ▶ **www.oec-paris.fr**  
01 55 04 31 33  
50, rue de Londres  
75008 Paris
- ▶ **email** lefrancilien@oec-paris.fr
- ▶ **Directrice de publication** Virginie Roitman
- ▶ **Directeur exécutif** Fabien Simon
- ▶ **Rédactrice en chef** Eléonore Rousseau
- ▶ **Coordination éditoriale** Corinne Rebaa
- ▶ **Comité de rédaction** Isabelle Faujour  
Corinne Rebaa  
Gabrielle Belhadj  
Pierre Guiavarch  
Fat-Binetou Sy
- ▶ **Rédaction** Raphaële Bortolin  
Eléonore Rousseau  
Pierre Guiavarch
- ▶ **Conception graphique & maquette** Julie Marie
- ▶ **Crédits photos** FOTILO  
(photos des élus de l'Ordre francilien)  
CNOV (portrait de Jacques Guérin)  
MaPhotoPortrait.fr  
(portrait d'Odélie Amar)  
iStock
- ▶ **Impression** YD Print
- ▶ **Régie publicitaire** Apar  
01 41 49 02 90

## Facture électronique : cette fois-ci, faisons les choses bien!



La réforme de la facturation électronique avance. Malgré plusieurs reports successifs et un calendrier désormais fixé, un nouvel amendement introduit en commission pourrait encore modifier l'échéance. Ce basculement reste néanmoins inévitable : une modernisation certes nécessaire, mais qui comporte des risques importants si les erreurs du passé venaient à se reproduire.

Soyons lucides : combien de grandes réformes administratives ont échoué faute d'anticipation et de concertation ? Nous avons tous en tête le fiasco du Guichet Unique ou de la plateforme Gérer mes Biens Immobiliers, où l'impréparation a transformé des outils censés simplifier la vie des entreprises en un cauchemar bureaucratique.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, reproduire ce scénario. Nos entreprises ne supporteront pas un saut dans l'inconnu aux conséquences dévastatrices pour l'économie. Cette réforme doit être éprouvée, ajustée, fiabilisée. Des tests grandeur nature, des phases pilotes élargies, des remontées du terrain prises en compte : c'est à ces conditions que la facturation électronique sera une avancée et non un piège.

Aujourd'hui, qui sait réellement comment ce système fonctionnera en pratique ? Qui peut garantir que les millions d'entreprises concernées seront prêtes ?

Les experts-comptables sont en première ligne. Nous serons les acteurs du succès de cette réforme. Ce sont nous, les professionnels du chiffre, qui accompagnerons les entreprises dans cette mutation numérique.

Attention : nous ne pouvons pas être la variable d'ajustement d'un projet mal préparé.

Nous demandons des garanties :

- ▶ **Que les outils soient testés massivement avant leur déploiement.** Un logiciel qui plante, une PDP qui bugue, c'est une entreprise qui perd du temps, donc de l'argent.
- ▶ **Que les experts-comptables soient pleinement associés à la mise en œuvre.** Nous sommes les mieux placés pour repérer les incohérences, anticiper les blocages et proposer des solutions. Écoutez-nous !
- ▶ **Que les entreprises soient accompagnées.** La bascule sera complexe, il faudra du temps, des formations. Qui mieux que les experts-comptables peuvent assurer cette mission ?

La facturation électronique est une opportunité : simplifier, automatiser, sécuriser. Elle ne doit pas devenir un casse-tête. Faisons les choses bien, cette fois-ci.

Nous avons déjà relevé le défi de la dématérialisation avec la DSN, les téléprocédures fiscales, le PAS. Nous serons au rendez-vous de la facturation électronique. Nous lançons un appel solennel : tout doit être mis en œuvre pour garantir un déploiement fluide et sécurisé, sans revivre les affres du Guichet Unique.

Testons, ajustons, accompagnons : c'est le trio gagnant pour un succès collectif, et non un nouveau cauchemar bureaucratique.

**Ensemble, mobilisons-nous pour que cette révolution digitale tienne ses promesses.**

En tant que présidente de l'Ordre Paris Île-de-France, je resterai attentive aux impacts de cette réforme sur notre profession. L'Ordre continuera d'échanger avec l'État pour faire remonter les réalités du terrain et assurer une transition réussie.

**Nous, experts-comptables, sommes prêts.**

**À l'État de prouver qu'il l'est aussi.**

Confraternellement,

VIRGINIE ROITMAN  
PRÉSIDENTE

@Virginie Roitman

# Hommage à Etienne Lampert



“ **Papa a choisi de nous quitter le 6 février 2025 à l'âge de 81 ans. Atteint de la maladie de Parkinson et souffrant de diabète, il a traversé avec courage et lucidité les épreuves de la dépendance et de la souffrance. Fidèle à lui-même et digne jusqu'au bout, il a choisi d'organiser sa fin, en ayant recours au suicide assisté à Zurich. Ce dernier voyage avec ses enfants a été une épreuve pour nous mais nous l'avons traversée grâce à lui, comme guidés, tant il était heureux et soulagé par la perspective de sa délivrance. Il était heureux de se sentir compris de nous ; nous sommes fiers de l'avoir accompagné dans ce dernier moment, comme une ultime preuve de notre amour.**

Ce choix, loin d'être un renoncement, était un acte de conviction. Étienne a toujours été un homme engagé, un pionnier dans bien des domaines, et il l'a été jusque dans son départ. Par cet ultime geste, il a voulu faire avancer le débat en France, pour que ceux qui, comme lui, souhaitent partir dignement puissent le faire sans exil, sans obstacles, sans détours.

Sa démarche, mûrement réfléchie, lui a aussi permis d'avoir des échanges profonds avec de nombreuses personnes de son entourage et de leur faire ses adieux, avec la sincérité et la franchise qui le caractérisaient. Il a offert à ceux qui l'aimaient des moments d'une rare intensité, empreints d'émotion, de gratitude et d'affection.

Né d'un père hongrois et de parents artisans, Étienne a grandi dans un environnement où le travail, l'engagement et l'intégrité étaient des valeurs essentielles. Il a su les porter tout au long de sa vie, que ce soit dans son parcours professionnel, ses engagements ou son rôle de père. Car avant tout, Étienne était un homme

de famille, fier de ses racines et profondément attaché aux siens. Il laisse derrière lui ses quatre enfants, à qui il a transmis sa curiosité, sa force de caractère et son amour de la vie.

Homme éclectique et curieux, il aimait découvrir, apprendre et s'intéresser à des domaines variés. Sa soif de savoir et son ouverture d'esprit l'ont accompagné toute sa vie, nourrissant des échanges riches et passionnants avec ceux qui l'entouraient. À l'aise dans l'abstraction et avec l'analyse conceptuelle, il a largement contribué à construire nos règles professionnelles, mettant son intelligence et sa rigueur au service de sa profession chérie.

Au delà de cet engagement, nous nous souvenons de l'homme qu'il était. Un bon vivant, fin gourmet et amoureux des belles tables, passionné d'opéra, de handball et de jeux d'échecs. Un homme de cœur, fidèle en amitié, aimant fédérer et rassembler autour de lui. Un esprit brillant et engagé, passionné par son métier, défenseur acharné de ses confrères et qui, pendant de très longues années, a été élu dans les instances professionnelles, œuvrant sans relâche pour ses pairs et pour l'évolution de sa profession.

Étienne était un homme libre, un homme de principes, qui a toujours mis l'humain et la dignité au cœur de sa vie. Son absence laisse un vide immense, mais son combat, son énergie et son amour de la vie continueront de nous inspirer.

***Repose en paix, papa,  
à nos côtés pour l'éternité.***

”

**MARIE-CHRISTINE LAMPERT,  
EXPERT-COMPTABLE**

“ Je pourrais bien évidemment parler des grandes qualités professionnelles d'Etienne Lampert, de ses capacités à défendre avec brio les professionnels ou les entreprises injustement mises en cause, je pourrais également longuement décrire ses combats institutionnels avec ce souci permanent de défendre l'intérêt général et de rester, dans tous les combats, respectueux, de celles et ceux qui ne partageaient pas ses idées mais je voudrais parler de l'homme et de l'ami.

Etienne, c'est d'abord un père, passionnément attaché à ses enfants, fier d'eux et de leurs choix de vie, attaché à tous les moments passés avec eux, précieusement conservés dans son incroyable bibliothèque de films de famille ! Etienne, c'est ensuite un ami formidable, fidèle, toujours convivial et attentionné. Je garde précieusement le souvenir de tous les moments passés ensemble, chez lui,

chez notre ami Jacques Potdevin lors des soirées post-électorales. Etienne, c'est enfin pour moi, le fils d'une Juste, celui qui a toujours été fier de sa maman et qui a toujours fait en sorte qu'elle puisse l'être de lui. Homme de l'engagement et de la dignité, il décide du moment où poursuivre sa vie porte atteinte à tout ce qu'il a été. Je voudrais saluer avec émotion et affection, la décision qu'il a prise de partir entouré de ses enfants, recevant d'eux leur immense affection et leur montrant en même temps à quel point il les aime. ”

**Au revoir Etienne, tu vas énormément nous manquer.**

**RENÉ RICOL,**  
PRÉSIDENT D'HONNEUR DU CONSEIL NATIONAL  
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
ET PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA CNCC

“ Nous avons appris avec une immense tristesse le décès d'Etienne Lampert, grand professionnel, expert-comptable engagé, homme d'une rare intégrité.

Ancien vice-président du Conseil national de l'Ordre, il aura marqué plusieurs générations par son dévouement à notre métier. Aujourd'hui, mes pensées vont à sa famille, particulièrement à mon amie Marie-Christine, dont je salue le courage immense. Je sais à quel point perdre un père, un pilier, est une épreuve déchirante.

Respecter les dernières volontés d'un être cher est un acte d'amour, un geste d'une dignité remarquable. En choisissant de partir dans la dignité, Etienne Lampert nous laisse un témoignage poignant qui questionne chacun d'entre nous. Sa lettre posthume, lucide et bouleversante, rappelle l'importance de pouvoir

décider librement de sa fin de vie, évitant la souffrance et la dépendance.

En France, alors que le débat autour de la fin de vie prend une place essentielle, son choix nous interpelle profondément. Sans prétendre imposer une opinion, je crois essentiel que nous y réfléchissions personnellement, sincèrement, avec nos sensibilités et nos valeurs.

**Je rends ici hommage à Etienne, à son courage, à sa lucidité. Gratitude infinie à sa famille, qui nous donne une magnifique leçon d'amour et de force en respectant son ultime volonté.** ”

**VIRGINIE ROITMAN,**  
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

“ Mon ami, notre confrère Etienne Lampert nous a quittés. Ce nom ne dit peut-être rien aux plus jeunes et pourtant pour les plus anciens, il évoque une forte personnalité qui a marqué la profession pendant plus de 30 ans. Etienne était un expert-comptable « pas comme les autres ». Beaucoup parmi nous ont choisi de devenir expert-comptable « par hasard » à l'occasion d'une rencontre, après un premier diplôme, en suivant la carrière d'un parent... Etienne, lui, l'avait choisi par passion, il le voulait, il s'y est investi complètement. Il est devenu un véritable « militant » au travers de ses engagements : tout juste diplômé, il s'inscrit au seul

syndicat d'experts-comptables de l'époque. Sa compétence, son énergie, sa volonté de servir le conduiront d'abord à exercer des fonctions au sein de l'IFEC puis, reconnu par ses pairs, il sera élu au Conseil Régional d'Île-de-France de 1981 à 1998. Durant ces années, il a été contrôleur de stage – rôle auquel il tenait pour accompagner les stagiaires et les amener à devenir des professionnels avisés et compétents. Il a été président de différentes commissions et vice-président du Conseil Régional, période pendant laquelle a été mis en place ce qui est devenu le contrôle qualité. Etienne s'est attaché à ce que les valeurs qui régissent l'exercice de la profession – responsabilité,

indépendance, compétence, probité, confidentialité, secret professionnel – soient reconnues. Il s'est assuré que les modalités de mise en œuvre des textes s'appuient sur la confidentialité et la confraternité. Son dévouement et sa forte implication dans l'évolution et la reconnaissance de la profession l'ont conduit à être élu au Conseil national de 1994 à 2004, où il a été président de plusieurs commissions régaliennes. Il n'a eu de cesse de défendre les valeurs de la profession, même face aux autorités de tutelle. Certains se souviendront de ses passes d'armes pour que soit reconnu le secret professionnel dans le cadre des textes

sur le blanchiment des capitaux. L'État a marqué la reconnaissance de son action et de ses activités au service de la profession et de l'intérêt général, en le faisant Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur et Officier dans l'Ordre national du Mérite. Etienne Lampert n'est plus, mais son exemple demeure.

**JEAN-CLAUDE SPITZ,**  
EXPERT-COMPTABLE ET PRÉSIDENT D'HONNEUR  
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE

Comment rendre hommage à un homme exceptionnel, un ami cher et un professionnel dévoué ? Etienne n'était pas seulement expert-comptable, il était un pilier de notre profession, un défenseur inflexible des droits des confrères et un membre engagé du collectif que nous formons. Sa passion pour la justice et son engagement envers ses pairs étaient palpables dans tout ce qu'il entreprenait. Il croyait fermement que chaque voix mérite d'être entendue et chaque individu respecté. Sa capacité à rassembler les gens, à créer des ponts et à encourager les autres était une source d'inspiration. Il avait cette rare qualité de transformer les défis en opportunités, sans doute dû à son passé de sportif de haut niveau, il faisait preuve d'une détermination inébranlable. Son esprit combatif et son optimisme contagieux motivaient à aller de l'avant. C'était un ami loyal et un soutien indéfectible.

Son engagement dans le secteur régalien animait nos commissions : il savait écouter, conseiller, débattre et contribuait toujours en apportant une position construite et étayée. Etienne nous a appris l'importance de la curiosité, de la solidarité, de la résilience et de l'engagement. Il nous a montré que chaque action compte et que nous avons tous le pouvoir de faire une différence pour une profession meilleure, pour un monde plus juste, pour des amis heureux, pour une famille unie.

En son honneur, continuons à porter la flamme de son engagement pour la défense de la confraternité. Engageons-nous à poursuivre son combat pour la justice et la liberté d'esprit à soutenir les valeurs qu'il a chéries tout au long de sa vie.

**MARIE ALVAREZ GARZON,**  
EXPERT-COMPTABLE

Il fut un temps que les moins de vingt ans auraient aimé connaître... Sans vouloir plagier la chanson, c'est ce ressenti indélébile que je retiens de ces années passées aux côtés d'Etienne, un homme qui a marqué de nombreuses générations d'experts-comptables et qui restera surtout à mes yeux, une référence, un exemple et une source d'inspiration. Difficile de distinguer laquelle de ses qualités était la plus percutante. Profondément humain et généreux, doté d'une éthique intellectuelle au profit du bien collectif, combattant acharné et défenseur de l'intérêt général, rigoureux et intransigeant face à la paresse, passionné et engagé pour « la cause », bienveillant et attentif. L'homme et l'expert-comptable étaient indissociables. À l'heure d'un monde qui semble parfois en déroute, où le sens des mots n'est plus toujours apprécié avec

le relief qu'ils sous-tendent, j'exhorte la profession comptable à revoir, à relire, à s'inspirer de professionnels comme Etienne. Il aimait nous rappeler que la nécessité absolue de bien préparer notre avenir n'exclut pas d'être attentifs à la solidité de nos fondamentaux. Il fut un révélateur de notre passion institutionnelle et de l'engagement qu'elle suscite. À l'évocation de ses valeurs professionnelles, nous ne pouvons pas dissocier cet homme qui aimait la vie, la bonne chère et le plaisir d'être entouré de ses proches.

Vous l'aurez compris, cet homme a marqué ma trajectoire et je ne saurais trancher entre respect et inspiration.

**PHILIPPE BONNIN,**  
EXPERT-COMPTABLE

## TC DE NANTERRE L'Ordre poursuit son action contre l'exercice illégal

**L'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France poursuit sa lutte contre l'exercice illégal de la profession avec une conférence au Tribunal de Commerce de Nanterre le 5 février 2025.**

Cet événement, après des étapes à Paris, Pontoise et Créteil, vise à sensibiliser les professionnels du chiffre et à promouvoir les outils développés par l'Ordre, notamment un reportage de Raphaël Tresanini et un ouvrage de référence de l'ancien délégué à la lutte contre l'exercice illégal, Jacques Midali.

Face à un nombre d'illégaux présumés supérieur aux experts inscrits en Île-de-France, cette mobilisation, qui a réuni plusieurs acteurs institutionnels (magistrats, avocats, DGFIP...) s'inscrit dans une stratégie plus large incluant les « RDV au 50 » thématiques organisés en 2024 et disponibles sur le site de l'OEC.



**LES ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE  
FRANCIILIEN ONT PERMIS D'OBTENIR  
DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS :**

**817** **416** **1 775**

**PLAINTES DÉPOSÉES** **CONDAMNATIONS** **MISES EN GARDE ADRESSÉES**



## BUSINESS GAMES PRÉ-BAC Une occasion unique de découvrir les métiers du chiffre

**Le 24 janvier dernier, 104 lycéens de 14 lycées franciliens ont pu s'initier à la gestion d'une entreprise dans cette nouvelle édition des Business Games pré-bac.**

Au 50 rue de Londres, une centaine de lycéens franciliens a eu l'occasion de s'initier à la gestion d'une entreprise virtuelle. Ils ont pu prendre des décisions comptables : fixer un prix, calculer les revenus générés et le montant des taxes... mais aussi sur des aspects stratégiques de l'entrepreneuriat : définir une stratégie marketing, prendre des décisions en ressources humaines et même se conformer à une politique RSE.

Cette édition leur a permis de découvrir les fondements de la gestion d'une entreprise et l'importance d'une comptabilité bien tenue, et ce d'une manière ludique et intuitive.

Pour cette quatrième édition, c'est l'équipe du lycée Montalembert de Courbevoie qui a remporté la première place, leur permettant d'accéder à la finale nationale, qui se tiendra en décembre prochain.

“ **Cette expérience leur a permis de mettre en pratique ce que nous voyons en cours, mais aussi de découvrir des compétences fondamentales comme le travail en équipe, l'écoute et la communication** ”

**GULSUM YILMAZ,**  
PROFESSEURE EN ÉCONOMIE ET GESTION  
AU LYCÉE JULIE-VICTOIRE DAUBIÉ À ARGENTEUIL

## MAKE IT EASY Retour sur la troisième édition

Le 8 janvier 2025, Make it Easy a réuni ses 50 lauréats. Ils ont reçu un chèque de 3 000 € et ont pu rencontrer leur mentor pour leurs trois années d'études.

Cette initiative a rencontré un grand succès avec 152 candidatures en 2024.

Elisabeth Moreno, ancienne ministre déléguée chargée de l'Égalité femmes-hommes, la Diversité et l'Égalité des chances et marraine du programme depuis ses débuts en 2021, a salué l'engagement des parrains et des marraines pour accompagner ces futurs professionnels du chiffre. Ce dispositif solidaire permet aux 80 lauréats depuis 2021 d'être suivis et conseillés sur leur futur parcours professionnel.



**MAKE**  
*it* EASY



Découvrez le dispositif  
d'aide aux étudiants  
Make it Easy



## ATELIERS DE LA TRANSFORMATION L'IA à l'honneur

Les Ateliers de la Transformation ont connu un succès retentissant en 2024 avec plus de 1 200 participants lors de sessions dédiées aux enjeux stratégiques des cabinets d'expertise comptable.

La saison 4 se concentre sur l'intelligence artificielle, avec pour objectif de démystifier les outils et d'accompagner son intégration dans les pratiques professionnelles. Les premiers épisodes, avec près de 2 000 participants, seront suivis de deux rendez-vous majeurs :

**10 JUIN 2025**

L'impact de l'IA dans les solutions métiers

**1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

L'intégration de l'IA dans les stratégies d'équipe

Les sessions maintiennent leur format accessible en ligne ou au 50 rue de Londres, Paris.



Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, contactez Gabrielle Belhadj : [gbelhadj@oec-paris.fr](mailto:gbelhadj@oec-paris.fr)



Retrouvez les premiers épisodes de la saison 4 des ateliers de la Transformation

## Les 5 clubs de l'Ordre gratuits pour les jeunes experts-comptables pendant deux ans

L'Ordre a mis en place 5 clubs permettant aux experts-comptables de rester informés sur les enjeux, innovations et mutations de la profession.

Pour accompagner les premiers pas des jeunes inscrits dans la profession, l'Ordre francilien a fait le choix depuis 2022 de leur deux ans d'adhésion gratuite à ses cinq clubs thématiques. Un véritable coup de pouce pour rejoindre un réseau de pairs, échanger, rester à jour sur les mutations du métier et approfondir sa pratique dans un cadre bienveillant et stimulant.

Au programme : webinaires, conférences, journées dédiées, ateliers pratiques, formations, outils... Autant de bonnes raisons d'adhérer.

**Gratuité et inscription d'office pour les nouveaux inscrits à l'Ordre durant leurs deux premières années**

240 € pour un expert-comptable, 450 € pour les cabinets (3 personnes physiques), 120 € pour un membre de l'ANECS / CJEC.



**Rejoignez-les dès maintenant** pour anticiper l'évolution de votre métier et développer votre expertise !

## L'ENOES, ÉLUE MEILLEURE ÉCOLE DE COMPTABILITÉ-GESTION\*



L'ENOES propose des formules adaptées aux exigences des cabinets :

- **Formations en alternance** pour vos juniors en contrat d'apprentissage
- **Séminaires intensifs avec ou sans e-learning** pour vos collaborateurs souhaitant finaliser leur DSCG
- **Préparation complète au DEC** pour vos experts-comptables mémorialistes
- **Formation en RSE**
- **Formation en Audit de Durabilité**
- **Formations en IA & Data**
- **Accompagnement DCG, DSCG et DEC en VAE**



## INNEST

# INNEST : déjà six ans d'innovation !

Innest, l'accélérateur de *startups* de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, s'impose depuis 2019 comme un levier stratégique de transformation pour les métiers du chiffre et leurs clients TPE-PME. En 2025, le programme célèbre déjà sa sixième promotion et réaffirme l'importance de l'innovation, de l'audace et de l'esprit d'initiative au sein de la profession.

**24**  
startups  
accompagnées  
depuis 2020

+ de

**75**  
millions  
d'euros levés  
par les *startups*  
accompagnées

Un vecteur  
d'attractivité  
et d'emploi

+ de

**200**  
emplois créés  
dans les *startups*  
depuis le début  
de l'accompa-  
gnement  
INNEST

Des solutions qui  
répondent à la mutation  
de la profession et sont  
utilisées par plusieurs  
centaines de cabinets  
en France

- **Durabilité**  
Bilan carbone
- **Data et intelligence  
artificielle**
- **Transformation  
digitale**
- **Réglementations et  
automatisation des tâches**
- **Responsabilité sociétale  
et environnementale  
des entreprises**
- **Immobilier et patrimoine**  
Gestion des investissements  
immobiliers

+ de

**250**  
experts-comptables  
bêta-testeurs

Un programme  
sélectif

Environ

**10%**  
des solutions  
retenues

soit 3 à 5 *startups* sélectionnées sur 40,  
selon des critères précis et exigeants

Un accompagnement  
opérationnel intensif



**Mentorat stratégique**  
adapté aux enjeux  
de chaque *startup*



**Formations ciblées**  
sur des compétences  
clefs (écosystème  
comptable et *business*)



**Accès à un réseau  
d'investisseurs**  
experts-comptables et  
mise en place d'un cercle  
de *Business Angels* issus  
de la profession



**Un audit cybersécurité  
et audit RGPD**



**Accès aux  
grands événements  
de la profession**  
(congrès, UE...)

## La promotion 2024

### Drivn

Visualisation de données et génération de tableaux de bord sur-mesure

📄 [www.drivn.fr](http://www.drivn.fr)

### Manerty

Gestion des investissements immobiliers

📄 [www.manerty.com](http://www.manerty.com)

### getBob

Solution de développement des missions de conseil (cartographie des actions prioritaires, KPIs, interconnexions API, CRM)

📄 [www.getbob.io](http://www.getbob.io)

## Connexion à l'écosystème France Digitale



Innest s'intègre à l'écosystème de France Digitale et ouvre des opportunités uniques : accès à des réseaux d'investisseurs européens, visibilité accrue et accélération du développement international.

France Digitale est la plus grande association de startups et de fonds d'investissements en Europe.



En

# 2025,

**INNEST a choisi 5 solutions qui adressent les grands enjeux de simplification, d'accompagnement des cabinets dans leur transformation digitale et de missions à forte valeur ajoutée, tout ceci dans une logique environnementale vertueuse**

### Caudia

Outil spécialisé destiné aux professionnels de l'évaluation d'actifs sur les transactions de cession d'entreprises, fonds de commerce et locaux d'activité

📄 [caudia.fr](http://caudia.fr)

### Deal Makr

Logiciel d'automatisation de la production documentaire pour les professionnels de la fusion/acquisition et de la finance d'entreprise

📄 [dealmakr.fr](http://dealmakr.fr)

### Formalis

Logiciel d'automatisation des formalités juridiques grâce à l'intelligence artificielle

📄 [www.formalis-pro.fr](http://www.formalis-pro.fr)

### Flowie

Solution intégrée de gestion des flux financiers et de trésorerie des entreprises

📄 [www.get-flowie.com](http://www.get-flowie.com)

### Timi

Solution dédiée à l'optimisation de l'épargne salariale

📄 [www.timi.pro](http://www.timi.pro)



**Pour en savoir plus la 6<sup>e</sup> promotion d'INNEST**

# Loi de Finances 2025 : maintenir, investir, relancer

**En janvier, l'Ordre francilien a tenu son évènement annuel dédié à la Loi de Finances au théâtre Mogador avec plus de 1 000 inscrits... sans loi de finances. Il a donc été tout naturel qu'un RDV au 50 du mois de février y soit dédié, en partenariat avec le Conseil supérieur du notariat, celui-ci avec plus de 900 inscrits. Décryptage des mesures phares qui vont impacter la profession.**

La tardive loi de finances 2025 marque un tournant significatif dans la fiscalité française, introduisant des changements structurels tout en maintenant des dispositifs existants. Cette réforme reflète une orientation claire vers une contribution accrue des hauts revenus et des grandes entreprises.

## Les dispositifs maintenus

La stabilité est au cœur du système fiscal. Le Prélèvement forfaitaire unique (PFU) demeure fixé à 12,8 %, offrant de la prévisibilité aux investisseurs. Les plus-values et dividendes de 2024 conservent leur régime actuel, écartant toute inquiétude de rétroactivité. L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) reste inchangé, tout comme le pacte Dutreil, pilier de la transmission d'entreprise.

## La création de la CDHR

L'instauration de la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) est une innovation majeure : elle institue un impôt minimum de 20 % pour les revenus dépassant 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple. Son application, limitée à 2025 mais potentiellement reconductible, s'accompagne d'un mécanisme de décote évitant les effets de seuil brutaux. L'obligation d'un acompte de 95 % avant le 15 décembre 2025 nécessite toutefois une véritable anticipation de la part des contribuables.

## Refonte du BSPCE et des management packages

La réforme du régime fiscal des BSPCE introduit une distinction nette entre le gain d'exercice et le gain de cession.

Le premier se voit imposé à 12,8 % ou 30 % selon l'ancienneté, tandis que le gain de cession reste soumis au PFU de 12,8 %. Pour les *management packages*,

une nouvelle approche différencie la performance individuelle de celle de l'entreprise. Si la performance individuelle excède le triple de celle de l'entreprise, le surplus sera taxé à 45 % comme un salaire (taux marginal) et soumis à une contribution sociale de 10 %.

## Le nouveau calcul des LMNP

La modification du régime des Loueurs meublés non professionnels (LMNP) transforme le calcul des plus-values. Les amortissements pratiqués seront déduits du prix d'acquisition lors de la cession, augmentant de fait la plus-value imposable. Cette mesure, effective depuis le 15 février, prévoit des exceptions pour les résidences étudiantes, seniors et sociales.

*“ La loi de finances 2025 apporte des changements majeurs, notamment avec la création de la CDHR et les nouvelles obligations pour les hauts revenus et les grandes entreprises. Face à cette complexité accrue, il est essentiel pour les experts-comptables de se former rapidement pour accompagner au mieux leurs clients et éviter les risques de majoration en cas de conseil insuffisant. Les formations proposées par l'Ordre des experts-comptables sont une opportunité pour maîtriser ces nouveautés et anticiper les impacts sur la gestion fiscale. Ne restons pas spectateurs, adaptons-nous dès maintenant ! ”*

VITAL SAINT-MARC



**Retrouvez le replay  
du RDV au 50.**

**"Venez décrypter  
la nouvelle Loi de Finances !"**



## Mesures complémentaires pour les entreprises

Le texte instaure une contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises dépassant un milliard d'euros de chiffre d'affaires. La taxe de 8 % sur les rachats d'actions s'applique rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024.

En revanche, la très attendue suppression de la CVAE se voit reportée à 2030, avec un taux maintenu à 0,28 % en 2025.

## Vers une réforme de la TVA

La réforme de la TVA s'articule autour de trois axes majeurs. Tout d'abord, l'abaissement du seuil de la franchise de base à 25 000 euros à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 est finalement reporté au 1<sup>er</sup> juin pour permettre des concertations supplémentaires. Cette mesure impactera particulièrement les petites structures qui devront s'adapter à de nouvelles obligations déclaratives. La suppression programmée du régime simplifié de TVA en 2027 constitue un changement important. Son remplacement par une déclaration "réel trimestriel" vise à moderniser et simplifier les procédures, tout en maintenant un suivi régulier des opérations.

## Des évolutions dans la fiscalité des particuliers

Dans le domaine immobilier, une nouvelle exonération de droits d'enregistrement encourage l'investissement dans l'immobilier neuf et la rénovation énergétique. Les donations, jusqu'à 100 000 euros, bénéficieront d'un traitement fiscal favorable et les droits d'enregistrement pourront atteindre 5 %. La loi prévoit des exceptions pour les primo-accédants et confirme la pérennisation de plusieurs dispositifs fiscaux : l'abattement pour départ en retraite, l'exonération des pourboires et la réduction d'impôts pour dons. Le dispositif Loc'Avantages est prolongé, continuant à encourager l'investissement locatif social.

La taxe d'habitation est recentrée sur les résidences secondaires et s'accompagne d'aménagements pour les meublés de tourisme classés. Ces nouvelles dispositions cherchent à concilier simplification administrative, incitation à l'investissement vertueux et rendement fiscal.

## Perspectives pour les experts-comptables

La complexification des calculs et l'introduction de nouvelles obligations déclaratives imposent une vigilance accrue. Les contribuables devront adapter leur stratégie et l'accompagnement par des professionnels deviendra plus que jamais nécessaire pour envisager sereinement les calculs et les nouvelles obligations. Cette réforme d'envergure dessine les contours d'une fiscalité plus exigeante dans le but de réduire la dette, qui s'élève à 113 % du PIB.

*“ Malgré son parcours législatif singulièrement chaotique et la situation alarmante des finances publiques, cette loi de finances pour 2025 apporte des mesures importantes mais à l'impact modéré : la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) n'est, pour l'instant, instaurée que pour la seule année 2025. La réforme des management packages apporte une sécurisation fiscale et sociale bienvenue alors que la jurisprudence s'avérait particulièrement sévère à l'endroit de ces schémas. Enfin, la réforme des plus-values réalisées par les loueurs en meublé non professionnels s'avère atténuée puisque l'intégration des amortissements se fait avant application des abattements pour durée de détention. En un mot : cela aurait pu être pire ! ”*



GILLES BÖSIGER

# Le CROEC d'Île-de-France souhaite la bienvenue à M. Hugues Bied-Charreton nommé commissaire du Gouvernement

**Hugues Bied-Charreton,  
commissaire du Gouvernement**

*École Nationale d'Administration Promotion Victor Hugo*

Fonctionnaire d'administration centrale au sein des Ministères de l'Intérieur, de la Défense (directeur des affaires financières), de l'Économie et des Finances (direction du Budget puis direction générale des Finances publiques), Hugues Bied-Charreton a dernièrement exercé des fonctions de directeur départemental des finances publiques en Moselle puis de directeur régional en Bretagne avant d'être nommé commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France en janvier 2025.

Fort d'une expérience de commissaire du gouvernement près le conseil régional de Bretagne durant cinq années, il poursuit à Paris son rôle de Tutelle.

**Il est nommé par arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 28 janvier 2025, son objectif : se faire l'interprète de la profession des experts-comptables tout en assurant la prise en compte par la profession des priorités et réformes d'ampleur portées par la DGFIP.**

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**



## Facturation électronique : où en sommes-nous ?

**La facturation électronique, suivant les différentes réformes de digitalisation européennes et internationales, constitue une révolution pour les entreprises françaises. Si le calendrier a été repoussé à 2026\*, l'anticipation et la préparation pour ladite échéance se font de plus en plus complexes. En octobre 2024, par un communiqué de presse, la DGFIP a annoncé une redéfinition du rôle entre acteurs et une modification de l'architecture du projet.**

Le portail public et gratuit de facturation (PPF) a été écarté par Bercy au bénéfice du secteur privé via des plateformes de dématérialisation partenaires (PDP). La DGFIP justifie cette réorientation par deux constats : le succès du PPF auprès des grandes entreprises génère des coûts croissants pour l'État et le secteur privé a montré sa maturité avec près de 80 plateformes en cours d'agrément. L'État conserve la fourniture de l'infrastructure, la définition des standards d'interopérabilité, la gestion de l'annuaire des entreprises et la centralisation des données.

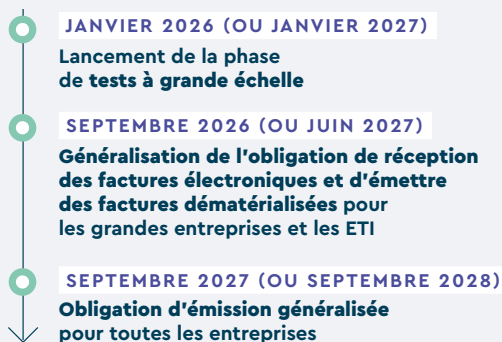
Cette réforme poursuit un double objectif :

- **Lutter contre la fraude à la TVA** conformément aux directives européennes
- **Permettre à l'État de disposer d'une vision en temps réel de l'activité des entreprises**, facilitant le pilotage des politiques publiques, particulièrement en période de crise

À l'horizon 2028 est également annoncée l'introduction progressive du pré-remplissage des déclarations fiscales.

\* Sous réserve de l'adoption en séance publique de l'amendement déposé en commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi Simplification de la vie économique repoussant ce lancement à 2027.

## Un calendrier repoussé



Le CROEC IDF a organisé un webinaire dédié à cette réforme avec la DGFIP, suivi par plus de 700 experts-comptables, en présence de Sébastien Rabineau, directeur du projet Facturation Electronique, et de Mathieu Le Gall, chargé de mission.



Retrouvez le replay du webinaire dédié à cette réforme

<https://youtu.be/j9Uf7RnCiml>

## Se réinventer pour mieux accompagner

Cette réforme représente une opportunité stratégique majeure : les experts-comptables se positionnent comme acteurs clés de cette transformation. Elle offre l'opportunité de renforcer leur positionnement de conseillers stratégiques. Une transition douce résidera dans leur capacité à transformer une obligation réglementaire en levier de croissance. Il faut accompagner avec méthode pour faire de ce changement une preuve de plus de la résilience du tissu économique francilien mais aussi de la force d'adaptation, de dialogue et de préparation de la profession.

Pour ce faire, il faut développer les missions : conseil, optimisation des flux, pilotage de la performance des données mais aussi formation réglementaire des équipes et campagnes de communications claires.

Les cabinets ainsi préparés, accompagnés et soutenus seront prêts et déterminés à faire de cette réforme une réussite. L'Ordre appelle donc les pouvoirs publics à la concertation, à l'anticipation mais surtout à la patience et la prudence.

**L'Ordre Paris Île-de-France a mis en place des outils et webinaires**

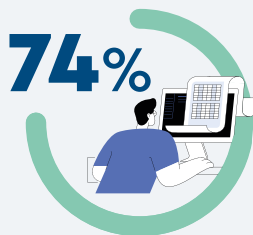
qui sont mis à disposition sur le site internet

## Où en sont les cabinets ?



**2 à 3%**

des cabinets se déclarent "perdus" sur la sensibilisation de leurs clients et effectifs sur la facturation électronique



des cabinets ont amorcé la sensibilisation de leurs effectifs



**62%**

des cabinets ont amorcé la sensibilisation de leurs clients

Source : CEG 2024



## Allo Impôt : 20<sup>e</sup> anniversaire de l'opération citoyenne des experts-comptables

**Créée par l'Ordre d'Île-de-France en 2005, l'opération Allo Impôt permet chaque année à des milliers de foyers de bénéficier, gratuitement, des conseils d'experts-comptables bénévoles. Vingt ans après son lancement, ce dispositif citoyen incarne plus que jamais l'engagement de la profession au service de l'intérêt général.**

Les frais professionnels, l'IFI, les réductions d'impôts, les changements de situation familiale ou encore les revenus du patrimoine sont de vrais casse-têtes pour les ménages français. C'est pourquoi l'Ordre des experts-comptables renouvelle Allo Impôt, le dispositif phare qui permet aux contribuables de bénéficier de l'accompagnement gracieux d'experts-comptables.

Lors de sessions dédiées, les experts-comptables volontaires répondent aux questions des particuliers via le numéro vert **0 8000 65432**.

Lors de son édition 2024, Allo Impôt a mobilisé plus de soixante confrères et consœurs qui ont reçu plus de 45 000 appels et enregistré 30 000 consultations du site [allo-impot.fr](http://allo-impot.fr), une augmentation significative par rapport à 2023 qui montre le caractère indispensable de ce dispositif pour les ménages français.

Forte de cette initiative résolument citoyenne et véritable miroir de la raison d'être des experts-comptables, l'Ordre a mis en place une stratégie éditoriale et média permettant une montée en puissance de la visibilité de la profession.

Avec un kit média, différents communiqués et exclusivités, le programme a recensé près de 90 retombées presse, radio et télévision, tant dans la presse générale, régionale que spécialisée en 2024.

Cet engouement de la presse, mais aussi des réseaux sociaux, avec 1,3 million de vues des formats vidéo, en partenariat avec Konbini, témoigne du succès de l'opération mais surtout de l'engagement de la profession au service des citoyens.



***L'Ordre renouvelle donc, pour la 20<sup>e</sup> année consécutive, un appel à tous les experts-comptables désireux de participer à l'effort national et d'aider les contribuables à remplir leurs déclarations des impôts en toute confiance.***



### **Engagez-vous !**

*Pour plus d'informations, contactez Corinne Rebaa : [crebaa@oec-paris.fr](mailto:crebaa@oec-paris.fr)*

# Retrouvez les grands rendez-vous d'information de l'Ordre

Retrouvez « Le stage vous répond », tous les premiers mercredis du mois de 14h à 18h !

Prenez rendez-vous pour un échange sur Teams avec Sandra Breau : [sbreau@oec-paris.fr](mailto:sbreau@oec-paris.fr)

## ATELIERS DE LA TRANSFORMATION

L'IA générative dans les solutions métiers  
**Mardi 10 juin 2025**

9h00 – 10h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8

Embarquer ses équipes dans la révolution IA  
**Mardi 1er juillet 2025**

18h00 – 19h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8

## RDV AU 50

Responsabilité civile des experts-comptables  
**Mardi 27 mai 2025**

18h00 – 19h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8
- 👤 Anne Robert  
Vital Saint-Marc  
Thomas Bidou

B.Confrat  
**Mardi 3 juin 2025**

9h00 – 10h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8
- 👤 Virginie Roitman  
Camille Boivin

Jeunes inscrits : les points de vigilance  
**Mercredi 25 juin 2025**

18h00 – 19h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8
- 👤 Emilie Morio  
Gilles Bösigier  
Max Vermorel

Cession de clientèles les bons réflexes  
**Mardi 8 juillet 2025**

18h00 – 19h30

- 📍 Présentiel et webinaire
- 📍 Maison du chiffre, 50 rue de Londres, Paris 8
- 👤 Gilles Bösigier  
Michel Bohdanowicz



**Programme et inscriptions**





# FINANCIARISATION

un tournant stratégique  
pour les cabinets ?

« Pas une semaine ne se passe sans que je sois sollicité par une banque d'affaires qui veut savoir si mon cabinet est à vendre. » Cette phrase, vous l'avez peut-être prononcée ou entendue de la bouche de confrères et consœurs. Si l'intérêt des acteurs financiers pour la profession comptable n'est pas nouveau, il s'accélère ces derniers mois. Les cabinets d'expertise comptable, plus attractifs que jamais, suscitent désormais l'appétit d'un nouvel acteur : les fonds d'investissement. KPMG, COGEP, Dougs et d'autres ont déjà franchi le pas en ouvrant leur capital. Ce mouvement, qualifié pour simplifier de « financiarisation » de la profession comptable, rappelle celui qu'ont connu les laboratoires d'analyses médicales et les cliniques vétérinaires il y a quelques années.

Faut-il y voir le signe d'une mutation profonde du secteur ou un phénomène circonscrit à quelques structures ? Quels seront les impacts pour les petits et moyens cabinets ? Quelles opportunités cette évolution ouvre-t-elle ? Quels risques fait-elle peser sur l'indépendance et le modèle économique des cabinets ?

Ce dossier propose un éclairage complet sur cette tendance : analyse des mécanismes en jeu, témoignages de cabinets ayant fait ce choix, retour d'expérience d'autres professions, sans oublier le rôle de l'Ordre face à ces transformations. Autant de pistes pour comprendre et anticiper des choix qui pourraient redessiner à moyen terme le paysage de la profession comptable.



# QUAND LA FINANCE S'INVITE CHEZ LES EXPERTS-COMPTABLES : ANALYSE D'UN PHÉNOMÈNE AUX ENJEUX MULTIPLES

**Depuis 10 ans, des cabinets d'expertise comptable français ouvrent leur capital à des fonds d'investissement. Opportunités de croissance selon les uns, menace pour l'indépendance selon les autres, cette évolution interroge. Comment expliquer ce phénomène ? Quels impacts sur les modèles économiques des cabinets ? Comment s'y préparer ? Décryptage d'un mouvement qui pourrait bouleverser la profession en profondeur.**

## **Un marché en croissance et en pleine expansion**

Commençons par une bonne nouvelle : avec une croissance annuelle moyenne de 6 %, les cabinets d'expertise comptable se portent globalement bien, malgré des disparités dans la profession. Selon Stéphane Raynaud, expert-comptable, consultant et directeur de la revue La Profession Comptable, ce n'est que le début : « la crise du Covid-19 a renforcé l'importance du rôle des experts-comptables, solidifié leur position et ouvert de nouvelles perspectives de développement. Aujourd'hui, la plupart des cabinets sont dans une logique de sélection de leurs clients, plutôt que dans une quête de nouveaux dossiers. »

À cela s'ajoute un élargissement des domaines d'intervention des experts-comptables.

**“ Dans le domaine social, bien que les cabinets détiennent déjà une part significative du marché, le potentiel reste immense si on se fie à ce qui se passe dans les pays anglo-saxons. Là-bas, les experts-comptables jouent un rôle de conseil bien plus étendu, notamment auprès des équipes dirigeantes, en matière d'optimisation des rémunérations et de bilans retraite. Le social est donc appelé à se développer fortement dans les années à venir. ”**

STÉPHANE RAYNAUD

Même constat dans le domaine juridique : avec la digitalisation croissante, les besoins en matière de rédaction de contrats, d'actes et d'accompagnement en gestion des risques explosent. L'expertise comptable a donc l'opportunité d'élargir son spectre de missions et de capter une part croissante de ce marché en pleine expansion.

## **Une profession face à des défis majeurs**

**Dans ce contexte dynamique, la profession comptable fait toutefois face à quatre défis majeurs :**

### **UN DÉFI TECHNOLOGIQUE**

L'essor de la facture électronique et l'intelligence artificielle transforment en profondeur les méthodes de travail. Les cabinets doivent investir massivement dans des outils digitaux et des solutions d'IA, dont les coûts de développement et d'exploitation explosent. Selon Stéphane Raynaud, ces dépenses pourraient doubler d'ici 2030.

### **UN DÉFI ORGANISATIONNEL**

L'attractivité du métier devient cruciale. Les jeunes générations recherchent plus d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle. L'évolution des missions des cabinets suppose également des profils plus qualifiés et donc mieux payés. En parallèle, les nouveaux profils d'associés sont moins enclins qu'autrefois à investir sur le long terme pour financer la croissance de leur cabinet. Dans ce contexte, les cabinets doivent



envisager d'autres sources de financement, et adapter leur mode de fonctionnement, ce qui entraîne une hausse des coûts salariaux pour recruter et fidéliser des talents.

#### UN DÉFI D'IMAGE ET DE COMMUNICATION

Dans un environnement où la concurrence s'intensifie, la capacité des cabinets à se différencier devient un enjeu clé. Il ne suffit plus d'être performant, il faut aussi savoir le faire savoir. Cela passe par la structuration d'une offre de service claire et une montée en puissance du marketing et du développement commercial, des domaines encore peu investis par de nombreux cabinets.

Chacun de ces défis implique une hausse significative des charges pesant sur les cabinets : explosion des coûts technologiques, accroissement des dépenses en ressources humaines, augmentation des budgets marketing et développement commercial, sans oublier l'effort de formation indispensable pour accompagner ces évolutions. Face à ces enjeux, renforcer la capacité d'investissement des cabinets devient une nécessité pour garantir leur pérennité et leur compétitivité à long terme.

### Quelles stratégies d'adaptation ?

Face à ces défis, les cabinets d'expertise comptable explorent différentes stratégies pour renforcer leur capacité d'investissement. Voici cinq approches principales :

#### SOLLICITER LES ASSOCIÉS

Certains cabinets choisissent de mobiliser leurs propres ressources en demandant à leurs associés de réinvestir des fonds propres. Cette démarche permet de financer la croissance tout en conservant le contrôle du capital. Par exemple, BDO France a récemment renforcé sa position en acquérant Advance Capital, une opération financée par une levée de dette complétée par le réinvestissement des associés d'Advance dans BDO France.

#### CONTRACTER DES EMPRUNTS

Le recours à l'endettement, auprès d'institutions financières privées ou publiques, est une autre voie. En 2021, Endrix levait 5 millions d'euros auprès de Bpifrance et de BNP Développement pour accélérer son développement.

#### FUSIONNER AVEC D'AUTRES CABINETS

La consolidation sectorielle permet de mutualiser les ressources, d'élargir la base de clients et de renforcer la présence sur le marché, tout en partageant les coûts et les investissements. La tendance est en forte accélération, comme le souligne La Profession Comptable : en 2024, les 20 premiers cabinets représentent

45 % du chiffre d'affaires global du secteur, contre 30 % il y a vingt ans. Cette dynamique devrait encore s'intensifier, la plupart des grands groupes ambitionnant de doubler leur chiffre d'affaires dans les trois à cinq prochaines années.

### SE SPÉCIALISER ET MISER SUR LA DIFFÉRENCIATION

À l'opposé de cette stratégie, certains cabinets misent sur des stratégies de rupture individuelle. En développant leur image de marque et en mettant en avant une expertise spécifique, ils font le choix de se positionner sur des niches à forte valeur ajoutée.

### OUVRIR SON CAPITAL AUX FONDS D'INVESTISSEMENTS

Plus récent, ce phénomène est apparu en France à la suite de la crise sanitaire. Les investisseurs, en recherche de placements sûrs, ont alors pris conscience de la résilience des cabinets d'expertise comptable. «On a observé le même phénomène un peu plus tôt dans les pays anglo-saxons, où 20 des 50 plus gros cabinets ont déjà ouvert leur capital à des fonds, note Stéphane Raynaud. «En plus d'y voir des valeurs refuges, les fonds sont aussi intéressés par le potentiel encore inexploité des cabinets, qui n'en sont selon eux qu'au début de leur digitalisation. En investissant massivement sur des outils et en apportant leur expérience en matière de développement commercial et stratégie marketing, ils font le pari qu'un cabinet de taille moyenne peut tripler voire quadrupler son chiffre d'affaires en quelques années. En Espagne, au Portugal, en Australie, ils n'hésitent pas d'ailleurs à s'intéresser à des cabinets plus petits, qu'ils agglomèrent avec l'ambition de faire passer chacun de 1 à 10-12 millions d'euros de chiffres d'affaires.

En France, deux profils de cabinets adoptent aujourd'hui cette stratégie, analyse Gilles Bösigier : d'un côté, les plateformes qui souhaitent encore leur digitalisation et investir dans des outils plus performants, tout en maintenant une politique tarifaire abordable, et de l'autre, les grands cabinets, qui y voient l'opportunité de développer plus rapidement des missions à forte valeur ajoutée.»

## Quelles conséquences pour la profession comptable ?

Il est encore difficile de mesurer combien de cabinets d'expertise comptable céderont à l'appel des fonds d'investissement dans les années à venir. Pourtant, selon Stéphane Raynaud, même si cette évolution reste limitée, elle aura inévitablement un impact sur l'ensemble de la profession. Les cabinets devront désormais faire face à des concurrents plus structurés, mieux équipés, et dotés de solides stratégies de développement. Pour rester compétitifs, il va donc devenir crucial de définir sa stratégie, de montrer sa valeur ajoutée et d'affirmer son positionnement. Finie l'improvisation, chacun devra se demander où amener son cabinet dans les années à venir et comment atteindre ses objectifs.

“ **Les choses ont déjà commencé à bouger, de plus en plus d'experts-comptables s'inquiètent de ne pas réussir à faire face tout seuls aux défis de la profession et à l'impératif de se transformer. Ils ont déjà le réflexe de se rapprocher d'autres cabinets, de mutualiser des moyens, ou bien essaient de le faire. La financiarisation va encore accélérer ce phénomène de concentration.** ”

GILLES BÖSIGIER

«Face à ces transformations, il faut rester profondément optimiste. Ce mouvement peut être un levier de dynamisation pour chaque cabinet, quelle que soit sa taille, à condition de prendre le temps de se poser les bonnes questions», conclut Stéphane Raynaud.

# LE POINT DE VUE D'UN CABINET DE M&A EN 5 POINTS-CLÉS

**Les banques d'affaires sont aux premières loges pour observer la montée en puissance des fonds d'investissement dans le secteur de l'expertise comptable. Ce mouvement repose sur des logiques bien précises : structuration du marché, optimisation de la rentabilité et stratégies de croissance accélérée. Jean-Baptiste David, président de Widoowin CF, spécialiste des fusions-acquisitions et des levées de fonds, résume en 5 points clés les mécanismes de cette transformation et les implications pour les cabinets concernés.**

## 1. **Un marché propice à la consolidation**

Le secteur de l'expertise comptable reste très fragmenté, avec une multitude de cabinets de toutes tailles. Cette dispersion attire les fonds d'investissement, qui voient une opportunité de structurer et de consolider le marché. « Il y a une question générationnelle et une transformation digitale en cours. Beaucoup de dirigeants partiront à la retraite dans les prochaines années, ce qui favorisera les cessions », explique Jean-Baptiste David.

## 2. **Une récurrence des revenus qui séduit les investisseurs**

Les cabinets comptables bénéficient d'un modèle économique stable, basé sur des missions récurrentes auprès des entreprises. Cet atout rassure les fonds d'investissement, qui privilégient les secteurs offrant une certaine prévisibilité des revenus. « Tous les fonds cherchent aujourd'hui de la récurrence. Ils veulent éviter les modèles économiques où il faut repartir de zéro chaque année », souligne l'expert.

## 3. **L'impact sur le rôle des experts-comptables**

L'entrée d'un fonds d'investissement ne transforme pas immédiatement le quotidien des experts-comptables, mais elle peut modifier leur rôle à moyen terme. « Un expert-comptable qui cède son cabinet ne fait plus seulement du conseil et de la gestion, il devient aussi un développeur », observe Jean-Baptiste David. En effet, les fonds misent sur des cabinets capables de croître, d'absorber d'autres structures et d'élargir leur offre de services. Les associés qui restent en place doivent souvent s'adapter à cette



nouvelle dynamique, qui leur demande une vision plus stratégique.

## 4. **Se préparer avant d'ouvrir son capital**

Pour les cabinets qui envisagent l'entrée d'un investisseur, il est essentiel d'anticiper la démarche. « Il faut structurer son cabinet avant toute ouverture de capital. Préparer une documentation financière solide et mettre en concurrence plusieurs acheteurs permet d'optimiser la valorisation », conseille Jean-Baptiste David. Un accompagnement par des experts en fusion-acquisition peut également éviter les erreurs stratégiques et maximiser les opportunités.

## 5. **Un changement inéluctable, mais progressif**

Si l'arrivée des fonds d'investissement peut susciter des craintes, notamment sur l'indépendance des cabinets, le phénomène semble inévitable. « Aujourd'hui, certains experts-comptables pensent que cela ne les concerne pas mais dans quelques années, ils ne vendront pas à un fonds, ils vendront à un autre cabinet, qui sera lui-même soutenu par un fonds », prédit-il.

*Merci à Jean-Baptiste David, président de Widoowin CF : [widoowin-cf.com](http://widoowin-cf.com)*

# COGEP ET DOUGS : POURQUOI CES CABINETS ONT CHOISI DE LEVER DES FONDS

**KPMG l'a fait. Le géant de l'audit et du conseil a récemment décidé de scinder ses activités d'expertise comptable et de les adosser à un fonds d'investissement. Il n'est pas le seul : In Extenso et Fiducial, entre autres, ont également choisi cette voie pour financer leur expansion et structurer leur croissance. Pour mieux comprendre les réalités de cette transformation, nous avons recueilli les témoignages de deux dirigeants : Vincent Vautier, PDG du cabinet COGEP, et Patrick Maurice, cofondateur du cabinet en ligne Dougs. Entre pragmatisme et ambition, ils partagent leur retour d'expérience sur cette évolution stratégique.**



***“Ce n'est pas de la financiarisation, c'est de la création de valeur”***

*Le cabinet COGEP, l'un des plus grands cabinets français, a franchi ce cap en 2023. Son PDG, Vincent Vautier, revient sur cette décision et ses implications.*

“COGEP, c'est aujourd'hui 2 600 collaborateurs, dont plus de 2 100 dans l'expertise comptable et l'audit. Depuis 15 ans, nous avons doublé de taille tous les cinq ans. En 2022, en définissant notre stratégie à cinq et dix ans, nous avons compris qu'il fallait renforcer notre pluridisciplinarité et intégrer des compétences nouvelles. Nous avons aussi pris en compte la transformation numérique et la facture électronique. Pour continuer sur cette trajectoire, nous avons besoin d'un soutien capitalistique.

Nous ne cherchions pas à refinancer une dette ni à monter un LBO classique. Notre objectif était d'obtenir des moyens supplémentaires pour nous structurer et sécuriser notre place sur le marché. Nous avons lancé le processus en 2022 et l'avons finalisé mi-2023. Ce choix était stratégique : d'autres acteurs se renforçaient, et nous devions être solides pour rester compétitifs.”

**Aucun impact sur notre indépendance opérationnelle.**

“L'entrée d'un fonds suscite souvent des craintes. Cela n'a rien changé dans notre quotidien : les associés restent autonomes et exercent leur métier comme avant. Ce partenariat nous permet d'accélérer nos acquisitions et d'anticiper l'évolution du marché, sans ingérence sur la gestion du cabinet. Évidemment, mon rôle de PDG a évolué avec un nouvel interlocuteur financier, mais pour nos équipes, tout est resté identique.”

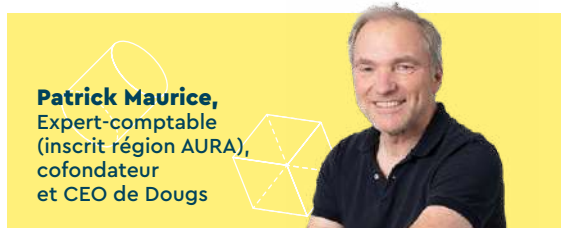
**Ce n'est pas une nécessité pour tous, mais c'était la bonne décision pour nous.**

“Tous les cabinets n'ont pas besoin de faire appel à un fonds. Certains se développeront très bien sur des niches ou à leur propre rythme mais si l'on veut aller

plus vite et intégrer de nouveaux métiers, c'est une option pertinente. La consolidation du marché s'accélère, et les fonds en sont un moteur. Il faut cependant choisir un partenaire qui s'aligne avec sa vision."

### **Ce n'est pas de la financiarisation, c'est de la création de valeur.**

"Le mot "financiarisation" est trompeur. Nous ne nous sommes pas vendus, nous avons cherché des moyens pour grandir et améliorer nos services. Il ne s'agit pas uniquement de rentabilité actionnariale : nous investissons dans nos équipes, dans la digitalisation et dans de nouveaux métiers comme la RSE. Loin d'être une contrainte, ce partenaire nous apporte une expertise et des ressources précieuses pour structurer notre avenir."



## **“Nous avons gardé notre autonomie”**

*Dougs, une plateforme comptable en ligne (inscrite à l'Ordre AURA), a choisi d'ouvrir son capital en 2023. Son cofondateur et CEO, Patrick Maurice, explique cette décision.*

"L'essor des applications a profondément transformé les usages en 2015, ce qui a conduit à la création de Dougs, une solution permettant aux entrepreneurs de suivre leur situation financière en temps réel. Avec un départ de 10 000 € de fonds propres, l'entreprise s'est développée progressivement pour atteindre aujourd'hui 400 collaborateurs, dont 100 ingénieurs. Aujourd'hui, Dougs se distingue par son indépendance technologique."

### **Nous étions rentables, mais nous voulions accélérer.**

"Depuis notre création, nous avons toujours été auto-financés et rentables. Après plusieurs années d'interrogation, nous avons décidé qu'une levée de fonds était nécessaire pour croître; nous avons opté pour un LBO afin d'assurer notre développement tout en conservant le contrôle stratégique de l'entreprise."

Ce processus n'a pas été simple : peu après avoir trouvé un fonds américain, la guerre en Ukraine a stoppé la transaction. Pendant un an et demi, nous avons continué à *pitcher* jusqu'à trouver un investisseur qui est entré dans notre capital de manière ultra minoritaire avec 25M€. Cette expérience nous a appris à adopter une vision plus stratégique de notre croissance."

### **Une levée de fonds bien maîtrisée n'affecte pas l'indépendance.**

"Dès le début, nous avons été transparents avec nos collaborateurs sur la démarche. Chaque semaine, nous tenons un *stand-up* où nous partageons nos avancées et nos décisions stratégiques. Cette levée de fonds n'a rien changé à notre manière de travailler. Nous avons gardé notre autonomie, et nos associés restent indépendants dans leurs décisions."

Avec ces fonds, nous avons renforcé notre direction en recrutant une DRH et un directeur financier. Nous avons aussi consolidé nos équipes de management et de marketing, des postes souvent négligés en expertise comptable. Nous avons investi de manière stratégique."

### **Lever des fonds, oui, mais avec une vision claire.**

"Avant de lever des fonds, il faut se demander si l'on en a réellement besoin. Ce n'est pas une solution miracle, mais un accélérateur. Sans un projet structuré, on risque plus de problèmes que de solutions. Pour nous, cette levée de fonds a été une vraie réussite, et nous sommes prêts pour la suite."

*Merci à Vincent Vautier, PDG du cabinet COGEP, et Patrick Maurice, cofondateur et CEO de Dougs, pour leurs témoignages.*

# CE QUE LA FINANCIARISATION DES CLINIQUES VÉTÉRINAIRES ET DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE NOUS APPREND

**L'arrivée des fonds d'investissement dans les cliniques vétérinaires et les laboratoires de biologie médicale offre des enseignements précieux pour la profession d'expert-comptable. Ces secteurs ont connu une modernisation grâce à la financiarisation, mais cela a aussi fragilisé l'indépendance des professionnels. En analysant ces transformations, nous pouvons mieux comprendre les enjeux de la financiarisation et trouver un équilibre entre innovation et préservation des valeurs essentielles de la profession.**

## **L'exemple des cliniques vétérinaires**

Longtemps indépendantes, les cliniques vétérinaires ont connu une profonde mutation avec l'entrée des fonds d'investissement dans leur capital. Cette évolution, amorcée dans les années 2010, a conduit à une concentration du marché et à des changements structurels majeurs. Entre 2013 et 2023, le chiffre d'affaires des cliniques vétérinaires en France a bondi de 78 %, porté par le nombre croissant de détenteurs d'animaux de compagnie et l'évolution des de leurs attentes<sup>1</sup>.

L'injection de capitaux a permis la rénovation des infrastructures, l'acquisition d'équipements médicaux de pointe et le développement de services innovants (télé médecine, abonnements santé). La réorganisation administrative a offert aux praticiens la possibilité de se consacrer pleinement à leur expertise médicale. Cette modernisation s'accompagne de défis importants comme des hausses de tarifs et une tendance à la standardisation des soins, réduisant la marge de manœuvre des vétérinaires.

La présence de tiers non-actionnaires dans les sociétés d'exercice vétérinaire ne doit pas remettre en cause les valeurs essentielles de la profession, tout particulièrement l'indépendance. L'Ordre national des vétérinaires a mené plusieurs actions pour sécuriser le cadre de l'exercice.

**Jacques Guérin,**  
président du Conseil  
national de l'Ordre  
des vétérinaires  
et président du  
Comité de liaison des  
institutions ordinales



"La prise de participation financière de tiers investisseurs dans les sociétés d'exercice vétérinaire ne se raisonne pas sous l'angle opportunités/menaces mais sous l'angle du respect du droit auquel l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux par une société d'exercice, est subordonné.

L'objet d'une société d'exercice vétérinaire est d'exercer en commun la profession vétérinaire en ayant d'abord et avant le souci de l'intérêt de l'animal, de son détenteur et de la santé publique et non celui de l'investisseur.

L'article L 241-17 du code rural et de la pêche maritime garantit aux professionnels vétérinaires leur indépendance professionnelle. Le contrôle effectif de la société par les vétérinaires en exercice au sein de la société est une condition sous-jacente imposant que ces professionnels disposent de la majorité des droits de vote et du capital de la société, nonobstant les droits attribués à l'investisseur minoritaire lui permettant de protéger son investissement.

## Comment la profession a-t-elle été impactée et quelles actions ont été menées ?

La question qui s'est posée à l'Ordre des vétérinaires est celle de la réalité du fonctionnement des sociétés au-delà des éléments juridiques communiqués.

Si les clauses prises individuellement peuvent paraître conformes, leur conjonction a pour objet et pour effet de contourner la loi en privant les vétérinaires associés majoritaires du contrôle effectif de leur société, ne garantissant plus dès lors leur indépendance professionnelle.

L'action administrative de radiation des sociétés couplée à l'action disciplinaire à l'encontre des vétérinaires associés, y compris ceux détenteurs d'une part d'une valeur d'un euro, et de la société ont permis une mise en conformité progressive. La doctrine d'emploi publiée par le ministère en charge de l'Agriculture constitue un outil pédagogique au service des professionnels vétérinaires et des investisseurs. La loi n'a pas changé ; les parties ne peuvent plus prétendre ne pas la comprendre !"

## Les laboratoires de biologie médicale : une concentration massive

Autrefois composés d'une multitude de petites structures indépendantes, les laboratoires de biologie médicale se sont progressivement regroupés face à une réglementation de plus en plus contraignante et à la recherche d'une rentabilité élevée. Selon l'IPSOS, entre 2005 et 2021, leur nombre a chuté de 3 991 à seulement 412, soit une réduction de 90 %<sup>2</sup>.

L'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 a profondément modifié le secteur de la biologie médicale en imposant une accréditation obligatoire pour tous les laboratoires, publics et privés. Cette exigence, bien que justifiée par un objectif de fiabilité et de standardisation des analyses, a eu un effet accélérateur sur la concentration du marché.

Face aux coûts élevés et aux contraintes administratives liées à cette mise en conformité, de nombreux laboratoires indépendants ont dû céder à des groupes financiers capables d'absorber ces charges. L'ordonnance a ainsi favorisé le rachat massif des structures par des fonds d'investissement, qui ont consolidé le marché en réduisant drastiquement le nombre de laboratoires indépendants.

Aujourd'hui, les six plus grands groupes privés détiennent près de 67 % du marché, illustrant comment une réforme conçue pour améliorer la qualité des services a, en parallèle, accéléré la financiarisation du secteur. Cette transformation n'est d'ailleurs pas sans rappeler la concentration des cabinets d'experts-comptables qui est en marche ; en 2022, les 20 plus grands cabinets représentaient déjà 30 % du marché<sup>3</sup>, signe d'un début de consolidation.

Si cette concentration a permis d'améliorer la rapidité des analyses et la qualité des équipements, elle a également entraîné une perte d'autonomie pour les biologistes, désormais salariés des grands groupes.

La standardisation des pratiques et la fermeture progressive des structures en zones rurales, remplacées par des centres urbains plus rentables, témoignent de l'ambivalence de cette transformation. Ces constats offrent également des pistes de réflexion pour d'autres professions réglementées, notamment pour les experts-comptables, qui doivent trouver le juste équilibre entre modernisation technologique et préservation d'une relation client personnalisée.

Les exemples des cliniques vétérinaires et des laboratoires de biologie médicale illustrent comment la financiarisation peut simultanément favoriser l'innovation et imposer des contraintes qui menacent l'indépendance des professionnels. L'apport de capitaux permet une modernisation nécessaire, mais soulève aussi des questions quant à la préservation d'une identité métier forte. Ces observations incitent à envisager une transformation mesurée dans l'ensemble des professions réglementées.

<sup>1</sup> [https://www.xerfi.com/blog/Le-marche-des-cliniques-veterinaires-a-l-heure-de-la-financiarisation\\_1997](https://www.xerfi.com/blog/Le-marche-des-cliniques-veterinaires-a-l-heure-de-la-financiarisation_1997)

<sup>2</sup> <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-biologistes-independants-tirent-la-sonnette-dalarme-sur-la-financiarisation-de-la-biologie>

<sup>3</sup> Revue La Profession comptable, 2024.

# COMMENT PRÉSERVER L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE FACE À LA FINANCIARISATION ?

**L'entrée de fonds d'investissement dans les cabinets d'expertise comptable offre des opportunités intéressantes, notamment pour financer la transformation digitale. Cependant, elle soulève une question cruciale : comment garantir l'indépendance des experts-comptables dans ce nouveau contexte ? Gilles Bösiger, vice-président de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, nous éclaire sur les enjeux et les garde-fous à envisager pour maintenir cet équilibre.**



**Comment percevez-vous l'arrivée de fonds d'investissement dans la profession ? Selon vous, représente-t-elle un risque ou une opportunité ?**

L'arrivée de fonds d'investissement représente une opportunité assez inédite pour les cabinets d'accéder à des financements importants, facilitant leur transformation digitale et leur développement. Elle pourrait également avoir un effet d'accélérateur pour l'ensemble de la profession, en incitant les cabinets à se moderniser et à se fédérer pour rester compétitifs, en mutualisant leurs forces et leurs moyens.

Cependant, l'entrée d'acteurs financiers soulève également des interrogations. On peut craindre que la recherche de rentabilité prenne une place de plus en plus importante et influence certaines décisions stratégiques, mais aussi opérationnelles. Comment garantir l'indépendance des experts-comptables dans ce cadre ? Quel rôle l'Ordre doit-il jouer ? Par ailleurs, on peut aussi se demander comment les cabinets qui resteront indépendants feront face à cette nouvelle forme de pression et de concurrence.

**Quelles mesures peuvent être mises en place pour garantir l'indépendance des experts-comptables ?**

L'indépendance est inscrite dans nos textes fondateurs. L'article 7 de l'ordonnance de 1945 prévoit par exemple qu'un cabinet peut être détenu par une personne qui n'est pas expert-comptable, mais que les droits de vote doivent rester majoritairement détenus – à hauteur de 66,67 % – par des experts-comptables. La gouvernance ne doit pas être structurée de manière à compromettre cette indépendance.

Même si ce cadre réglementaire pose certaines garanties, il faut reconnaître que certaines limites peuvent être plus floues à partir du moment où un acteur financier intègre le capital d'un cabinet. Jusqu'où un fonds d'investissement peut-il intervenir dans les décisions d'un cabinet ? On peut par exemple imaginer qu'il soit décisionnaire au moment d'engager des investissements importants par exemple. Il semble essentiel que les experts-comptables conservent le contrôle sur des éléments essentiels tels que la politique tarifaire, les contours des lettres de mission, le recrutement, le droit de refuser un client, le choix des partenaires vers lesquels les clients sont envoyés.

## RAPPEL

### **Indépendance des experts-comptables : que disent les textes ?**



### **Concrètement, comment l'Ordre peut-il s'assurer que ces règles soient respectées ?**

L'Ordre dispose déjà d'un certain nombre de moyens pour veiller à ce que les règles d'indépendance et le cadre déontologique soient respectés.

L'ordonnance du 8 février 2023 autorise les ordres professionnels à réclamer les pactes d'associés des cabinets lors d'une demande d'inscription au tableau. Cela ne s'applique que pour les sociétés d'exercice libéral, les sociétés de participations financières de professions libérales et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice inscrites à l'Ordre, ce qui ne concerne pas la majorité des cabinets.

Toutefois, selon l'article 31 de l'ordonnance de 1945, l'Ordre a un pouvoir de surveillance. Il peut à ce titre demander aux gérants des sociétés de fournir leurs pactes d'associés et, si nécessaire, les convoquer devant la commission du tableau pour vérifier leur indépendance vis-à-vis des fonds d'investissement. Toutefois, l'Ordre n'a pas de pouvoir de sanction directe.

Pour les cabinets qui font de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, on peut imaginer que les sanctions viennent plutôt de la H2A. Un appel à la vigilance a justement été lancé récemment par l'IFIAR, soulignant la nécessité de veiller à ce que la recherche de rentabilité ne compromette pas l'indépendance des cabinets. En cas de sinistre dans le cadre d'une mission de commissariat aux comptes, la H2A pourrait par exemple vérifier minutieusement que l'indépendance du cabinet était bien respectée.

L'indépendance des experts-comptables est un principe fondamental, strictement encadré par les deux textes fondateurs de la profession que sont l'ordonnance du 19 septembre 1945 et le Code de déontologie. Si elle est implicite dans l'ensemble des règles régissant la profession, elle est particulièrement détaillée dans 4 articles clés :

#### **ARTICLE 7 DE L'ORDONNANCE DU 19 SEPTEMBRE 1945**

L'article stipule que, pour garantir l'indépendance, les droits de vote dans une société d'expertise comptable doivent être détenus à hauteur de 66,67 % par des experts-comptables inscrits à l'Ordre. Cela garantit une gouvernance conforme aux exigences déontologiques.

#### **ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE DU 19 SEPTEMBRE 1945**

L'article définit les activités incompatibles avec l'exercice de la profession, telles que l'implication dans des activités commerciales ou d'intermédiaires, qui ne sont pas accessoires à la profession. Il interdit aussi certains mandats, afin d'éviter toute situation compromettant l'indépendance professionnelle des experts-comptables et de garantir leur impartialité.

#### **ARTICLE 146 DU CODE DE DÉONTOLOGIE**

Il impose aux experts-comptables d'exercer leur profession avec objectivité et sans influence extérieure, en refusant toute mission ou situation susceptible d'affecter leur impartialité.

#### **ARTICLE 145 DU CODE DE DÉONTOLOGIE**

Cet article interdit aux experts-comptables de se laisser influencer par des intérêts commerciaux ou financiers. Ils doivent toujours prioriser l'intérêt de leurs clients et la qualité de leur travail, garantissant ainsi des conseils impartiaux et de confiance.

# PN LA PLATEFORME DES OUTILS NUMÉRIQUES



OPTIMISEZ VOTRE QUOTIDIEN AVEC  
DES OUTILS ET LOGICIELS ADAPTÉS  
À VOS BESOINS

**1 VISIBILITÉ :**  
une nouvelle interface claire et moderne pour  
une navigation intuitive

**2 SIMPLICITÉ :**  
des recherches plus affinées grâce à une  
catégorisation repensée

**3 EFFICACITÉ :**  
choisissez et comparez les outils adaptés à votre  
activité avec le module de comparaison

[www.plateformeoutilsnumeriques.com](http://www.plateformeoutilsnumeriques.com)





## Lutte contre la délinquance financière : l'Ordre francilien obtient l'interdiction d'exercice d'une expert-comptable condamnée pour fraude fiscale

**Une des raisons d'être de l'Ordre est de garantir la confiance des clients auprès des experts-comptables. Pour ce faire, la profession se doit d'être exemplaire. Par ailleurs, la comptabilité étant le bras armé des fraudes, il est du devoir de l'Ordre de sans cesse lutter pour préserver l'image de la profession.**

Dans une affaire emblématique, une expert-comptable était accusée de fraude fiscale par la DGFiP qui avait engagé une procédure pénale. Le conseil régional, averti par la DGFiP et la brigade financière, estimant qu'il était nécessaire pour la préservation de l'image de la profession de se constituer partie civile dans cette affaire, a sollicité une autorisation auprès du conseil national.

Grâce à l'implication de tous nos partenaires (brigade financière, parquet, administration fiscale et avocats), le jugement suivant a été rendu le 12 décembre 2024 et un appel formé par l'expert-comptable est actuellement en cours :

➤ **4 ans d'emprisonnement** dont 2 ans avec sursis probatoire pendant deux ans (obligation de régler le Trésor Public et les dommages-intérêts) avec **mandat de dépôt différé** (incarcération selon les instructions du Procureur de son lieu de résidence)

➤ **Interdiction définitive d'exercer** une profession commerciale, de gérer une entreprise et d'exercer la **profession d'expert-comptable avec exécution provisoire**

➤ **Pour l'Ordre, 10 000 € de dommages-intérêts et 3 000 €** au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale

➤ **Publication du dispositif du jugement**

Il s'agit d'une décision importante en matière de lutte contre la délinquance financière, qui permet d'adresser un message fort à la profession : si le conseil régional est là pour aider les experts-comptables en cas de difficultés, il est toutefois également présent pour s'assurer que les experts-comptables respectent la déontologie pour ne pas entacher l'image de la profession.

# Un mémoire d'excellence primé par les Mémoires du futur : entretien avec Odélia Amar

Alors que les cabinets sont amenés à muer, l'Ordre s'est entretenu avec Odélia Amar, expert-comptable, commissaire aux comptes et lauréate des Mémoires du futur, elle explique comment mettre en place un "développement agile" pour dédramatiser et démystifier la transformation digitale de la profession.

## Pouvez-vous nous expliquer votre parcours ?

**Odélia Amar** : Après avoir obtenu mon baccalauréat, je suis entrée dans une école où j'ai préparé le DCG, puis j'ai poursuivi directement vers le DSCG. Comme ce diplôme est assez exigeant, j'ai choisi de le préparer en un an au lieu de deux. Je me suis dit : « Quitte à travailler beaucoup, autant le faire intensément et rapidement. »

J'avais aussi pour projet de partir à l'étranger pour découvrir d'autres pratiques et cultures professionnelles. Réussir le DSCG en un an était une motivation supplémentaire pour concrétiser ce projet. Je voulais initialement partir aux États-Unis, mais en raison de problèmes de visa, je me suis finalement installée à Londres.

Là-bas, j'ai travaillé à la Chambre de commerce franco-britannique, où j'ai été formée à la comptabilité anglo-saxonne. Après cette expérience d'environ un an, je suis revenue à Paris pour commencer mon stage d'expertise comptable de trois ans. J'ai d'abord intégré un premier cabinet, puis j'ai terminé mon stage dans un autre.

Après avoir passé le DEC, j'ai consacré mon mémoire à un sujet qui me passionne : l'agilité dans les cabinets d'expertise comptable. J'ai choisi ce thème en raison des profondes transformations qu'a connues la profession avec la loi Pacte et la crise du Covid-19. J'avais rencontré un coach agile qui m'a expliqué son métier, et j'ai vu le potentiel de cette approche pour les cabinets comptables, en particulier les petites et moyennes structures.

Cette réflexion m'a conduite à approfondir l'impact des méthodes agiles dans la gestion quotidienne d'un cabinet comptable, notamment en termes d'organisation du travail et de relation avec les clients. Mon objectif était d'explorer des solutions permettant



d'améliorer l'efficacité des cabinets tout en garantissant un meilleur bien-être aux collaborateurs.

## Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la "méthode agile" et comment elle s'applique à la comptabilité ?

La méthode agile est un mode de gestion de projet qui repose sur des principes fondamentaux d'adaptation et de flexibilité. C'est une approche itérative et incrémentale qui permet d'ajuster les processus et les objectifs en fonction des besoins et de l'évolution d'un projet.

Elle repose donc sur quatre piliers fondamentaux :

- > **Impliquer les collaborateurs** et les clients dans les processus afin de favoriser une collaboration fluide et efficace
- > **Adopter des outils opérationnels performants** (logiciels, IA...) en concertation avec les collaborateurs et investir dans leur formation
- > **Mettre le client au centre de l'action** : définir des profils types de clients et mettre en place des processus d'accompagnement spécifiques pour chacun
- > **Mettre en place des réunions régulières** afin d'adapter le fonctionnement quotidien à la pratique.

Dans les cabinets d'expertise comptable, l'agilité permet donc de mieux gérer le changement, d'améliorer la communication interne et d'optimiser la qualité de vie au travail. Un des problèmes récurrents que j'ai pu observer est une structure trop hiérarchisée qui freine l'implication des collaborateurs. L'agilité permet de casser ces barrières et d'impliquer davantage les équipes dans les prises de décision et d'amélioration continue.

Elle favorise également la mise en place de nouvelles pratiques de travail plus collaboratives, telles que les réunions courtes et fréquentes, le suivi des tâches en temps réel et l'utilisation de logiciels facilitant le partage d'informations et la coordination entre les équipes.

### **Avez-vous rencontré des résistances vis-à-vis de votre mémoire ou des idées que vous y développez ?**

Pas vraiment. Au contraire, beaucoup de professionnels sont venus me voir après la remise de mon prix pour me dire qu'ils souhaitent appliquer ces idées dans leur cabinet. La résistance ne vient pas tant de la profession en elle-même que de la difficulté à mettre ces changements en œuvre. Passer à un mode de fonctionnement plus agile demande du temps, des efforts pour changer des habitudes prises de longue date et souvent des investissements financiers. C'est pourquoi, il est important de s'atteler à une transformation des mentalités en cabinet : l'implication de toutes les parties prenantes (expert-comptable, collaborateurs, clients) et l'horizontalité des prises de décisions sont autant de moyens de sensibiliser les équipes aux avantages qu'elles retireront de ces nouvelles méthodes de travail.

Si certaines personnes restent sceptiques quant à l'efficacité de ces pratiques dans un environnement aussi normé que la comptabilité, mon expérience montre que lorsqu'elles sont bien mises en place, elles apportent une réelle valeur ajoutée.

### **Quelle place l'intelligence artificielle prend-elle aujourd'hui dans les cabinets d'expertise comptable ?**

L'IA commence à être intégrée, mais elle reste un outil d'assistance plutôt qu'un remplaçant de l'expert-comptable. Par exemple, j'utilise des logiciels

comme Pennylane, qui incorporent certaines fonctionnalités d'IA pour l'analyse des dossiers. Cela permet d'identifier plus rapidement des points de vigilance, mais la validation finale doit toujours être faite par l'humain. De plus, l'IA nous oblige à maîtriser de nouvelles compétences telles que l'analyse des données et la cybersécurité pour répondre aux nouvelles attentes du marché.

***“L'IA ne remplacera jamais l'accompagnement humain, qui est au cœur de notre métier.”***

En réalité, elle doit être perçue comme un levier d'amélioration des performances, permettant aux experts-comptables de se concentrer sur des missions plus stratégiques comme l'accompagnement et le conseil à ses clients.

### **Comment un expert-comptable peut-il moderniser son cabinet et emmener ses collaborateurs dans la conduite du changement ?**

D'abord, il faut beaucoup communiquer sur les bénéfices du changement, tant pour les clients que pour les collaborateurs. Nombre d'entre eux craignent que la digitalisation implique la disparition de leur poste, alors qu'en réalité, elle permet surtout d'éliminer les tâches répétitives et de recentrer les équipes sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

On peut commencer par créer une équipe pluridisciplinaire et transversale dédiée à la conduite du changement et définir des objectifs précis et mesurables avec elle. Ensuite, il faut accompagner les collaborateurs avec des formations, les impliquer dans le choix des outils et leur montrer concrètement leur intérêt. Mettre en place des avantages incitatifs pour encourager l'adoption des outils digitaux peut aussi être une bonne stratégie.

De plus, il est essentiel de tester les changements progressivement, en commençant par des ajustements mineurs avant d'opérer des transformations plus profondes. Cette approche permet d'atténuer les résistances et de démontrer rapidement des bénéfices concrets.

Enfin, il est essentiel d'encourager l'adoption de ces nouvelles pratiques par un management bienveillant favorisant l'autonomie, la participation et la responsabilisation des collaborateurs mais aussi en valorisant leur adhésion aux nouveaux mécanismes.

## À quoi pourrait ressembler le cabinet d'expertise comptable de demain ?

Il sera entièrement digitalisé, avec un accès aux données en temps réel et une utilisation accrue de l'IA pour l'analyse des dossiers et l'automatisation des tâches. Il y aura toujours une place centrale pour l'humain. Le rôle de l'expert-comptable évoluera vers un accompagnement stratégique des dirigeants d'entreprises, il aura plus encore un rôle de conseiller sur des sujets tels que la fiscalité, la transformation digitale, la cybersécurité et même la finance durable.

Les équipes seront pluridisciplinaires et les collaborateurs plus impliqués dans le fonctionnement du cabinet. Pour y parvenir, il faut dès aujourd'hui repenser

nos organisations et placer l'agilité au cœur de nos pratiques : l'approche agile favorisera une gestion transversale des missions, avec une plus grande autonomie des collaborateurs.

Les cabinets devront également intégrer davantage de services complémentaires pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises, notamment en matière de conseil et d'optimisation financière. Cette transformation nécessitera une forte capacité d'adaptation et les cabinets qui sauront anticiper ces évolutions en adoptant une organisation agile et innovante seront les grands gagnants de cette mutation.

Enfin, il sera profondément humain. Dans le contexte actuel, les clients recherchent avant tout une écoute attentive et une confirmation de leurs décisions. Les experts-comptables devront désormais dépasser leur rôle traditionnel de spécialistes du chiffre pour devenir de véritables partenaires stratégiques, accompagnant les dirigeants dans tous les aspects de leur parcours entrepreneurial.

## Présentation du mémoire



**Le mémoire d'Odélie Amar aborde un sujet crucial pour la profession : l'adaptation des cabinets d'expertise comptable aux défis contemporains par l'adoption des méthodes agiles. Cette étude remarquable lui a valu d'être distinguée par le prix du mémoire coup de cœur décerné par le Lab50 (Observatoire de la CRCC de Paris).**

**Face aux bouleversements technologiques et à une demande de management plus horizontal, cette approche offre une réponse aux enjeux d'attractivité et de performance.**

### IL S'APPUIE SUR TROIS AXES FONDAMENTAUX :

**1. Panorama des transformations qui secouent la profession** : il porte tant sur les facteurs externes (transition numérique, évolution réglementaire, émergence de nouveaux acteurs) que sur les dynamiques internes (renouvellement générationnel, évolution des attentes professionnelles). Cette photographie exhaustive permet de comprendre l'urgence d'une transformation organisationnelle.

**2. Dimension humaine de la transformation agile** : la mise en place d'équipes pluridisciplinaires autonomes, le développement de pratiques collaboratives

et l'évolution vers un management plus participatif. Cette partie souligne l'importance capitale du facteur humain dans la réussite de la transformation.

**3. Des résultats concrets observés dans les cabinets ayant adopté cette approche** : amélioration significative de la satisfaction client, optimisation des processus de production et capacité accrue à saisir les opportunités de développement.

La force du mémoire réside dans son approche pragmatique : au-delà des concepts théoriques, il propose une méthodologie applicable

et documentée par des retours d'expérience et des études quantitatives. Il constitue ainsi un guide opérationnel pour les cabinets souhaitant engager leur transformation agile.

Dans un contexte où la profession doit se réinventer, ce mémoire montre qu'une organisation plus souple et collaborative permet non seulement de répondre aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les experts-comptables, mais aussi de construire un modèle d'entreprise plus attractif, optimisé et performant.

[www.linkedin.com/in/odeliaamar](https://www.linkedin.com/in/odeliaamar)

# La transformation digitale en chiffres

## Impact du report de la réforme IA Act (2026)

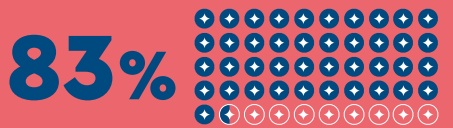
### IA Act : Construire l'avenir numérique européen

L'utilisation grandissante des outils d'intelligence artificielle générative pose de réelles questions de sécurité des données. Nécessaire et novateur, ce premier cadre pose les fondements législatifs en Europe. Ils établissent un des règlements clairs fondés sur les risques sur les utilisations spécifiques de l'IA pour garantir une confiance absolue des utilisateurs. Les logiciels à "haut risque" (infrastructures, fausses informations, diffamation) sont soumis à des spécifications strictes avant d'être mis sur le marché.



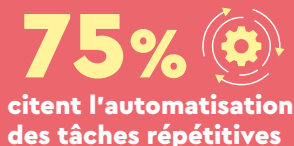
Retrouvez les détails de la loi sur l'IA

## Intelligence artificielle



des cabinets ont intégré ou vont intégrer l'IA via des logiciels d'expertise comptable

### BÉNÉFICES ATTENDUS

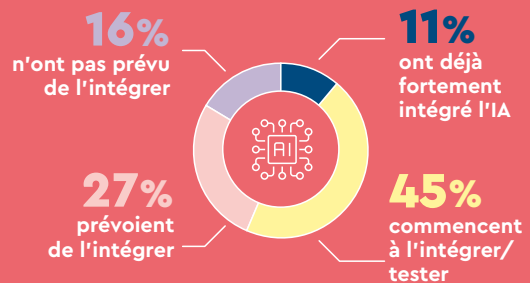


citent l'automatisation des tâches répétitives

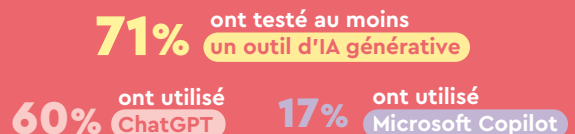
### INQUIÉTUDES PRINCIPALES

- 42% s'inquiètent de l'évolution nécessaire des compétences
- 35% craignent une baisse de sécurité des données
- 35% redoutent les coûts élevés de mise en place
- 29% craignent la perte de contrôle sur l'usage des données

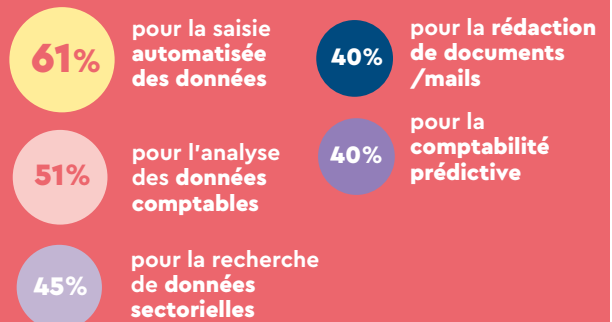
### ADOPTION DE L'IA



### IA GÉNÉRATIVE



### USAGE ACTUEL/PRÉVU DE L'IA



Source : baromètre CEG 2024

# Journée internationale des droits des femmes : des voix engagées pour l'égalité

En l'honneur de la journée internationale des droits des femmes, l'Ordre francilien, entouré de 150 étudiants, a réuni le 7 mars dans les locaux de Sup'Expertise, des personnalités engagées qui font de la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux des femmes une priorité. La liberté de disposer de son corps, de faire du sport ou de travailler sont autant de moyens de s'émanciper qu'une forme de contestation, voire parfois de révolte.

## Travailler, témoigner, résister

Maître Chirinne Ardakani, engagée dans la défense des droits de l'Homme rappelle que l'égalité en droits est une exigence et un combat quotidien : "en 2025 travailler, c'est vivre en égales et dignes, travailler c'est résister". Nazila Maroofian, jeune journaliste, a couvert les répressions et censures du mouvement *Femme, Vie, Liberté*. Un plaidoyer poignant sur son combat pour la liberté d'informer qui l'a amenée à subir des violences extrêmes de la part du régime iranien : menaces et intimidations ont fini par l'obliger à quitter son pays. À leurs côtés, Gazaleh Motamed, costumière de cinéma, a, elle aussi, connu la brutalité du système. Elle dénonce les violences sexistes qui perdurent dans le milieu du cinéma et a été emprisonnée à plusieurs reprises. Exilée, réfugiée en France, elle continue de lutter pour la liberté d'expression et les droits des femmes.

***“Une société qui ne respecte pas les droits des femmes ne respectera jamais les autres droits humains”***

MAITRE CHIRINNE ARDAKANI



## Femmes et arts martiaux : la fin du bras de fer

Une seconde table-ronde a donné la parole à Clarisse Agbegenou, triple médaillée olympique du judo, et Jean-Philippe Lustyk, journaliste sportif. La judokate a dû affronter plus que des adversaires sur les tatamis : "J'ai dû faire beaucoup d'efforts pour prouver ma valeur et encore aujourd'hui, je dois me battre contre des clichés sur la place des femmes dans le sport". Le doute ne l'a jamais arrêtée. Clarisse a prouvé sa résilience et sa détermination. 5 médailles d'or plus tard, elle est fière de ses heures d'entraînement et de sacrifices.

## La Fresque des femmes qui comptent

Une initiative qui donne la parole à des femmes d'exception et qui vise à inspirer les jeunes dans leurs parcours professionnels mais aussi à susciter de l'ambition et réaffirmer que tout est possible.

***“ Ma fierté professionnelle est d'avoir accompagné des chefs d'entreprise et des entrepreneurs tout au long de ma carrière d'expert-comptable. Comprendre leurs défis, les conseiller et les voir réussir a toujours été une source de motivation.”***

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du commerce, de l'Artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire

***“ Chaque défi est une opportunité de grandir et d'innover. Avec passion et détermination, il faut entreprendre, oser, s'adapter pour avancer vers le succès.”***

Agnès Bricard, ambassadrice de la mission sur l'intéressement et la participation de l'Ordre

***“ La présidence du CNOEC pendant les deux dernières années a été une grande fierté. Représenter les 22 000 experts-comptables a été un immense bonheur. En outre, être la deuxième femme présidente de l'Ordre est une fierté supplémentaire.”***

Cécile de Saint-Michel, ancienne présidente du CNOEC



# Trophée des Mémoires : valoriser l'excellence et l'innovation

Pour sa deuxième édition, le Trophée des Mémoires a récompensé en décembre les meilleurs travaux des sessions de novembre 2023 et mai 2024. Cette initiative encourage l'exploration de thématiques d'actualité et offre un regard neuf sur la profession.

Les mémoires constituent une base de connaissances précieuse pour adapter les pratiques aux évolutions du métier.

## Une vision d'avenir pour l'expertise comptable

Le Trophée des Mémoires s'affirme comme un événement du CNO catalyseur d'innovation : en valorisant ces travaux, ces trophées contribuent à identifier les connaissances essentielles des experts-comptables de demain et à développer les compétences et outils adaptés à leurs nouvelles missions. Cette deuxième édition démontre donc la capacité de la profession à se réinventer et à intégrer les enjeux contemporains sociaux, environnementaux ou organisationnels auxquels seront confrontés les professionnels.

## Trois axes récompensés

Les comités – représentés respectivement par Delphine Lubrani, présidente du comité **Durabilité**, Karim Bangoura, président du comité **Associations**, et Élodie Cassart, présidente de la commission **Stage** – ont sélectionné des mémoires particulièrement novateurs.

## Des travaux qui enrichissent la profession

La catégorie **Durabilité** révèle l'importance croissante des enjeux environnementaux, le management durable comme levier d'engagement, l'accompagnement dans la conformité CSRD, et l'intégration de la RSE dans la création d'entreprise :

### 1<sup>RE</sup> PLACE Pierre-Yves LEBRERE

*Le management durable : levier d'engagement des collaborateurs dans la transformation socio-écologique du cabinet d'expertise comptable*

### 2<sup>E</sup> PLACE Sébastien THUILIÈRE-AMATA

*Accompagner les entreprises dans la construction de leur rapport de durabilité en conformité avec la CSRD : une nouvelle mission pour l'expert-comptable*

### 3<sup>E</sup> PLACE Sophie MAO

*L'accompagnement de l'expert-comptable dans un projet de création de prêt-à-porter dans une démarche RSE : réflexion, création et suivi post-crétion*

La catégorie **Associations** met en lumière des problématiques contemporaines essentielles, de la gestion de trésorerie des établissements sociaux à la création de fonds de dotation, en passant par le financement des associations culturelles :

### 1<sup>RE</sup> PLACE Lucas BASTO

*Accompagner la gouvernance d'une association gestionnaire d'ESSMS par la mise en évidence d'une trésorerie disponible – guide pratique à destination de l'expert-comptable*

### 2<sup>E</sup> PLACE Alassa MFOUAPON NGAPOUT

*Gestion des financements étrangers dans les associations culturelles musulmanes – une mission de conseil pour l'expert-comptable*

### 3<sup>E</sup> PLACE Cécile GUIHAIRE

*Guide de création et de gestion d'un fonds de dotation de recherche médicale*

La catégorie **Soft Skills** explore les nouvelles dynamiques organisationnelles de la profession, la transformation digitale et la modernisation des moyens de paiement :

### 1<sup>RE</sup> PLACE Redouan BENSAID

*Réinventer l'organisation multigénérationnelle orientée data des cabinets traditionnels à la suite du départ en retraite de l'associé principal : proposition d'une démarche à destination des jeunes experts-comptables repreneurs afin de pérenniser l'exploitation du cabinet*

### 2<sup>E</sup> PLACE Emeline DUVERGER-CHATELLET

*Démarche méthodologique pour mettre en place le mandat de paiement dans un cabinet d'EC*

### 3<sup>E</sup> PLACE Hawa GANDEGA

*La collaboration libérale : levier d'intégration pour le diplômé débutant et opportunités pour le professionnel installé – proposition d'un guide à destination des experts-comptables en vue d'une nouvelle dynamique de l'exercice libéral de la profession*



Retrouvez les mémoires récompensés sur votre espace Bibliothèque : <https://bibliothèque.com/bibliodec>

# Les réseaux sociaux : moteur d'attractivité ?

**Sur Instagram, TikTok et LinkedIn, une nouvelle génération de créateurs dénote en vulgarisant avec humour la fiscalité et la gestion d'entreprise. À travers des vidéos décalées et des conseils en format court, ils modernisent l'image de la profession et séduisent une communauté grandissante de jeunes et de professionnels.**

## Bousculer les codes

"Comment expliquer la TVA avec des Pokémon?" ou "La comptabilité expliquée avec des memes" : ces publications détonnent dans l'univers de l'expertise comptable. En cassant les codes, ces experts-comptables 2.0 réussissent un tour de force : rajeunir l'image de la profession tout en démocratisant leurs savoirs. Une approche qui séduit particulièrement la nouvelle génération, pour qui la proximité et l'accessibilité sont devenues des critères essentiels dans le choix de leurs cursus étudiants et professionnels.

**Jonathan Khalfa**, expert-comptable et entrepreneur, publie quotidiennement sur LinkedIn où il cumule plus de 16 000 abonnés. Visuels expliquant la fiscalité, podcasts sur le conseil aux entreprises et témoignages sur son quotidien : ce passionné d'entrepreneuriat a su s'imposer comme l'expert-comptable-influenceur de référence.



Source : Étude DEWALT et Wordskills, septembre 2024

## Attirer les jeunes



Partager son quotidien, illustrer la diversité des missions de conseil et d'accompagnement sur LinkedIn, TikTok et Instagram aide à démystifier un métier peu compris ou méconnu par les lycéens et d'inspirer une nouvelle génération à rejoindre ce parcours académique et professionnel exigeant. Cette démarche permet de créer une communauté. Pour les étudiants déjà engagés dans la filière, ces contenus pédagogiques et conseils de révision, deviennent une référence et un lieu de soutien mutuel.

C'est le cas du compte **@comptabeasy** sur Instagram qui partage des vidéos sur la profession, des conseils pour les étudiants en rendant limpides des concepts complexes. Une stratégie gagnante qui lui permet de compter plus de 3 000 abonnés.

## Perspectives et opportunités

Les réseaux sociaux sont un formidable outil de valorisation, de communication et un vecteur d'attractivité de la profession. Ils permettent de montrer que les experts-comptables sont passionnés, prêts à innover et repenser leurs missions dans un monde en constante évolution technologique et réglementaire. Les experts-comptables des réseaux sociaux ne sont plus uniquement des techniciens des chiffres. Ils sont stratèges, communicants, passeurs de connaissances. Leur capacité à rendre accessible un univers rigoureux et prestigieux représente une opportunité d'attirer de nouveaux types de talents. La comptabilité n'est plus un art obscur mais un récit vivant, ludique et passionnant à partager.

Dans cette logique, **Jérôme Petit**, expert-comptable et créateur de la chaîne YouTube «Bienvenue au cabinet», commente l'actualité avec un œil avisé. Décryptage des concepts d'investissement, analyses des modèles économiques des YouTubeurs stars ou explication des subtilités fiscales via des références de pop-culture bien connues : son approche pédagogique ancrée dans son époque lui permet de rendre accessibles des concepts à travers des exemples concrets.

Autre exemple, sur Tiktok, Nassima alias **@la\_comptable\_de\_tiktok** documente son quotidien d'expert-comptable en devenir. Entre vlogs au bureau, présentation du stage d'expertise comptable, explication de notions clés et vidéos décalées, elle offre à ses 15 000 abonnés une totale immersion dans son univers avec humour et légèreté.

## Kiffacompta L'Ordre francilien crée du lien

Lancé en 2021 par l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France et comptant plus de 1 700 abonnés, le compte Instagram @kiffacompta permet de tisser des relations entre les professionnels, les jeunes bacheliers et futurs professionnels du chiffre. À l'aide d'annonces d'événements, de contenus présentant les outils ou encore de témoignages d'experts-comptables aux parcours atypiques, les publications diverses brossent le portrait d'une profession pleine de vitalité et loin des clichés.

“ *En allant au contact des élèves et des professionnels, on se rend compte que les idées reçues autour des métiers du chiffre ont la peau dure. C'est pourquoi nous avons créé ce compte Instagram, qui présente une image moderne et dynamique de la profession. À travers nos rubriques "Idées reçues" et "Rencontre avec un expert", nous montrons la réalité du terrain.* ”

FAT-BINETOU SY,  
CHARGÉE DE COMMUNICATION DIGITALE À L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES D'ÎLE-DE-FRANCE



# Entre jefacture.com et vous, c'est parti pour durer !

Opérationnelle depuis cinq ans,  
la plateforme jefacture.com est utilisée quotidiennement  
par des milliers de cabinets d'expertise comptable  
et leurs clients. Rassurant, non ?

# Baromètre économique des TPE-PME en Île-de-France

## Analyse du quatrième trimestre 2024

- > **Le baromètre économique Image PME révèle qu'au quatrième trimestre 2024, l'indice de chiffre d'affaires des 76 000 TPE-PME d'Île-de-France s'établit à 98,7**, marquant une baisse de 1,3 % par rapport à 2023. Ce recul, cinquième consécutif, positionne la région au 11<sup>e</sup> rang national avec une performance inférieure de 0,8 point à la moyenne française.
- > **Pour l'ensemble de 2024, l'ICAC affiche une contraction de 1,0 %**, témoignant d'un ralentissement généralisé. Ces statistiques, qui ne tiennent

pas compte de l'inflation (+1,3 % selon l'INSEE), reflètent les défis économiques persistants du territoire, notamment liés à la hausse des prix dans l'énergie et les services.



- > **L'analyse secteur par secteur et région par région permet d'éclairer les dynamiques** spécifiques à l'œuvre dans cette région où les petites et moyennes entreprises occupent une position économique stratégique.

## Une croissance inégale entre les départements Franciliens



### Départements en croissance

- +1,4 %** : Seine-Saint-Denis
- +0,9 %** : Seine-et-Marne



### Départements en recul modéré

- 0,5 %** : Hauts-de-Seine
- 0,7 %** : Yvelines



### Départements les plus touchés

- 1,2 %** : Paris
- 1,4 %** : Val-d'Oise
- 1,5 %** : Essonne
- 2,0 %** : Val-de-Marne

## Une croissance inégale selon les secteurs



### Secteurs en recul marqué

- 8,7 %** : Agences immobilières
- 6,3 %** : Construction
- 4,1 %** : Restauration
- 3,5 %** : Débits de boissons
- 0,3 %** : Conseil en informatique



### Secteurs résilients ou en croissance

- +1 %** : Boulangeries
- +2,2 %** : Opticiens
- +3,5 %** : Pharmacies
- +3,6 %** : Réparation automobile

## Analyse de 2024

Plusieurs facteurs ont influencé les tendances économiques de l'année écoulée :

- > **Les grands événements internationaux**, notamment les Jeux Olympiques, n'ont pas suffi à stimuler certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration et les services touristiques.
- > **L'évolution de la consommation des ménages** a été un indicateur décisif pour le commerce de détail et les activités de service.
- > **Les coûts de production et les tensions sur le marché du travail** sont restés des enjeux majeurs pour les entreprises, en particulier dans l'industrie et la logistique.
- > **La crise du logement** a lourdement affecté les secteurs de la construction et de l'immobilier qui sont les plus lourdement touchés.

## Perspectives et enjeux pour 2025

L'analyse du quatrième trimestre 2024 met en lumière un contexte économique fragilisé pour les TPE-PME franciliennes. La baisse de l'activité observée depuis plusieurs trimestres soulève des interrogations sur la capacité de la région à retrouver un rythme de croissance soutenu en 2025.



NOUVEAUTÉ 2025

# TERRA GESTION INTÈGRE UNE ASSURANCE PROTECTION + DANS SA MISSION ECF !

- + Une offre de protection liée à l'activité professionnelle.
- + Une couverture complémentaire en cas de litiges dans les domaines fiscaux et/ou sociaux.
- + Un support d'information juridique\*.

\*Voir conditions sur notre site.



Pour en savoir + sur l'ECF [terragestion.com](https://terragestion.com)

Souscrire à l'ECF par Terra Gestion ouvre à un univers de services



Formations certifiées



Achats malins



Cours en ligne



Création de sites internet



MELUN



ÉVRY



PARIS



AUXERRE



VERSAILLES